

4.2 Gouvernance d'entreprise

[GRI 2-9], [GRI 2-10], [GRI 2-11], [GRI 2-12]

4.2.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF – Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise

Les dispositions législatives françaises ainsi que les règles édictées par les autorités de régulation des marchés financiers s'appliquent à la gouvernance d'entreprise de la Société.

La Société se réfère au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (consultable sur le site Internet de l'AFEP www.afep.com dans la rubrique « Gouvernance ») et a décidé d'appliquer ce code comme référentiel en matière de gouvernement d'entreprise, et en assurer le suivi, à travers une séance annuelle du Conseil d'Administration dédiée à ces questions.

Dans ce cadre, et à l'instar des années précédentes, le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 décembre 2023 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance. A l'issue de cette réunion, le Conseil d'Administration a considéré que les pratiques de gouvernance de la Société sont pleinement conformes au Code AFEP-MEDEF, dans sa version applicable en date de décembre 2022.

L'appréciation du Conseil sur l'application du Code AFEP-MEDEF est consultable dans son intégralité sur le site Internet d'Atos www.atos.net.

Les questions de gouvernance sont régulièrement abordées au cours des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil a ainsi manifesté de façon constante sa volonté de prendre en compte les recommandations d'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées lorsqu'elles sont conformes aux intérêts de la Société et de ses actionnaires, voire d'anticiper de telles tendances. C'est le cas de la pratique innovante de la Société consistant à consulter régulièrement ses actionnaires au sujet des orientations à moyen terme (dernièrement à l'Assemblée Générale tenue le 27 octobre 2020) et le vote consultatif sur l'ambitieuse stratégie de décarbonisation de la Société lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2021. De même, Atos a été la première entreprise du CAC40 à ancrer sa raison d'être dans ses statuts dès le 30 avril 2019, anticipant l'entrée en vigueur de la loi PACTE le 22 mai 2019. Plus encore, la Société se conforme aux nouvelles recommandations énoncées dans la version révisée du Code AFEP-MEDEF publiée en décembre 2022, qui vise à placer la stratégie RSE, y compris le changement climatique, au cœur des missions de tout Conseil d'Administration.

4.2.2 Mode de direction

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et équilibre des pouvoirs

La gouvernance statutaire de la Société a été convertie vers un système à Conseil d'Administration en 2009. Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées depuis le 31 octobre 2019. Cette structure de gouvernance d'entreprise est largement reconnue comme une des meilleures pratiques pour assurer une séparation claire entre, d'une part, les fonctions attribuées au Conseil d'Administration consistant à déterminer les orientations de l'activité de la Société et à contrôler leur mise en œuvre, et les fonctions opérationnelles et de direction attribuée à la Direction Générale, d'autre part.

En complément de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernance, les mécanismes suivants sont mis en œuvre afin d'assurer un équilibre des pouvoirs :

- le Conseil d'Administration est composé de 82% d'administrateurs indépendants⁽¹⁾ et comprend deux administrateurs représentant les salariés et un administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- le Conseil d'Administration a constitué en son sein quatre Comités permanents, composés au moins d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux Comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. Le Comité des Nominations et de Gouvernance a également été chargé de la revue régulière du plan de succession du Directeur Général ;

- dans le cadre de l'étude du projet stratégique du Groupe présenté lors du Capital Markets Day du 14 juin 2022, le Conseil d'Administration a décidé de constituer un Comité Ad hoc consultatif, composé à majorité d'administrateurs indépendants, chargé, entre autres, de fournir des recommandations et de superviser l'étude et la mise en œuvre du projet par l'équipe de direction. Compte tenu de l'évolution de la stratégie, de la nomination d'un mandataire ad hoc⁽²⁾ annoncée le 5 février 2024, suivie de l'ouverture d'une procédure amiable de conciliation⁽³⁾ annoncée le 26 mars 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'élargir la mission du Comité Ad hoc afin de suivre l'évolution de la situation financière de la Société, l'avancement de toute mesure de protection juridique, et d'échanger de manière proactive et de soutenir la direction dans ses propositions au Conseil d'Administration ;
- au moins une fois par an, des administrateurs tiennent des réunions, hors la présence des cadres dirigeants, pendant lesquelles ils discutent des affaires de la Société et abordent tout sujet pertinent ;
- le Règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les matières réservées au Conseil d'Administration qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil ainsi que les missions du Président du Conseil d'Administration (voir la section « Limitations des pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous) ;
- le 4 juin 2023, le Conseil d'Administration a nommé Elizabeth Tinkham en tant qu'Administrateur Référent, comme le permet le Règlement intérieur du Conseil d'Administration. L'Administrateur Référent est chargé de veiller à ce que le Conseil d'Administration applique les meilleures normes en matière de gouvernement d'entreprise et à ce que les préoccupations des actionnaires en la matière soient dûment prises en compte.

1) Au 2 avril 2024. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le ratio d'administrateurs indépendants.

2) Le mandataire ad hoc est un tiers indépendant dont la mission est d'assister la Société dans ses échanges, en vue de converger vers une solution financière adéquate dans les meilleurs délais, dans l'intérêt social de la Société. Le mandat ad hoc est une procédure amiable permettant de conduire des négociations dans un cadre confidentiel. Le mandat ad hoc ne concerne que la dette financière de la Société et est sans incidence sur les salariés, clients et fournisseurs du Groupe.

3) La conciliation est une procédure, dite amiable ou préventive, de traitement des difficultés des entreprises. Elle est prévue par les dispositions du Code de commerce. Les négociations, qui se déroulent sous l'égide d'un conciliateur désigné par le Président du Tribunal de commerce, sont confidentielles. Le conciliateur a notamment pour mission de favoriser la conclusion, entre le débiteur et ses créanciers financiers qui y sont appelés, d'un accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de l'entreprise et à assurer sa pérennité.

Missions du Président du Conseil d'Administration

Les missions légales du Président du Conseil d'Administration d'Atos SE (conformément aux statuts de la Société et au Règlement intérieur du Conseil d'Administration) sont les suivantes :

- le Président organise et dirige les travaux du Conseil ;
- le Président convoque les réunions du Conseil d'Administration, détermine l'ordre du jour et préside les réunions ;
- le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- le Président préside les Assemblées Générales des actionnaires et rend compte des travaux du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle.

En cas d'absence du Président, les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales sont présidées par le Vice-Président.

Sur les recommandations d'un comité ad hoc composé de quatre administrateurs indépendants, le Conseil d'Administration a décidé en 2020 de confier au Président du Conseil d'Administration les missions supplémentaires suivantes, telles que reflétées dans le Règlement intérieur du Conseil :

- consulter ou être consulté et s'entretenir avec le Directeur Général sur certains événements significatifs et stratégiques pour la Société ;
- représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les parties prenantes stratégiques de la Société, en concertation avec le Directeur Général ;
- participer à certaines réunions internes avec les dirigeants et les équipes de la Société et, le cas échéant, à certaines réunions des Comités du Conseil ;
- maintenir la qualité des relations avec les actionnaires ;
- participer au processus de recrutement de nouveaux administrateurs et à l'élaboration du plan de succession ;
- garantir l'équilibre du Conseil (en plus de son bon fonctionnement) ;
- arbitrer d'éventuels conflits d'intérêts.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a défini, dans son Règlement intérieur, les matières réservées requérant l'autorisation préalable du Conseil :

- acquisition ou vente de participations excédant 100 millions d'euros ;
- acquisition ou vente d'actifs excédant 100 millions d'euros ;
- acquisition d'actifs ou de participations au-delà de l'activité habituelle du Groupe ;
- acquisition ou vente de biens immobiliers excédant 100 millions d'euros ;
- alliance stratégique ou partenariat qui pourrait avoir un impact structurant pour le Groupe ;
- engagement de volume supérieur à 100 millions d'euros ;
- garanties de maison mère excédant la délégation octroyée au Directeur Général ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise.

Missions de l'Administrateur Référent

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration, l'Administrateur Référent est chargé de veiller à l'application des meilleures normes de gouvernement d'entreprise par le Conseil d'Administration et à la bonne prise en compte des préoccupations des actionnaires en matière de gouvernance.

L'Administrateur Référent exerce les missions et dispose des prérogatives suivantes :

- conduire l'évaluation annuelle des travaux du Conseil avec l'assistance du Comité des Nominations et de Gouvernance ;
- se rendre disponible pour rencontrer les actionnaires sur les questions de gouvernance ;
- convoquer la réunion des administrateurs indépendants si nécessaire, au moins une fois par an ;
- travailler avec le Président du Conseil d'Administration sur le planning de succession concernant le Président du Conseil d'Administration et les autres administrateurs.

Dialogue avec les actionnaires

Conformément au Code AFEP-MEDEF, la Société a des contacts directs réguliers avec ses actionnaires et investisseurs tout au long de l'année pour comprendre leurs attentes et les prendre en compte.

Dans ce contexte, les mesures suivantes, favorisant un dialogue harmonieux avec les actionnaires, ont été mises en œuvre :

- lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019, les actionnaires d'Atos ont décidé à 99,93% des voix d'ancrer la raison d'être de la Société dans ses statuts ;
- les présentations établies pour les rapports financiers, les journées investisseurs ou les Assemblées Générales sont mises en ligne sur le site Internet de la Société ;
- la Société échange avec ses actionnaires tout au long de l'année, mais elle organise depuis de nombreuses années une tournée de présentation sur la gouvernance avant chacune de ses Assemblées Générales Annuelles ;
- en juin 2023, le Conseil a nommé Elizabeth Tinkham en tant qu'Administratrice Référente ; elle assume plusieurs prérogatives telles que décrites ci-dessus, y compris le dialogue avec les actionnaires sur les questions de gouvernance ;
- Atos communique régulièrement sa stratégie à ses actionnaires et fournit des points de marché. Le 29 mars 2023, Atos a annoncé la décision d'Airbus de ne pas poursuivre les discussions entamées en février 2023 concernant l'acquisition potentielle d'une participation minoritaire de 29,9% dans Eviden. Le 1^{er} août 2023, Atos a annoncé le projet de vente de Tech Foundations et a fourni régulièrement des mises à jour concernant les discussions avec EPEI. Le 28 février 2024, Atos a annoncé que les parties n'étaient pas parvenues à un accord mutuel satisfaisant et qu'Atos continuera à gérer Tech Foundations et Eviden comme deux activités séparées et à exploiter les forces de leurs offres respectives avec une stratégie commerciale coordonnée. En outre, le 3 janvier 2024, Atos a informé le marché de l'ouverture d'une phase de *due diligence* avec Airbus pour la cession potentielle de l'ensemble du périmètre BDS (Big Data & Security), ainsi que de la mise en œuvre éventuelle d'un programme additionnel de cession d'actifs. Le 19 mars 2024, Atos a annoncé que les discussions avec Airbus concernant la cession de son activité BDS ne se poursuivront pas.

Atos informe également régulièrement le marché de l'avancement de son plan de refinancement. Atos a annoncé son plan de financement et ses ajustements et discussions avec ses banques en vue de parvenir à un plan de refinancement, et, le 5 février 2024, Atos a indiqué avoir sollicité la désignation d'un mandataire *ad hoc*⁽¹⁾ afin d'encadrer ces discussions. Dans la continuité du mandat *ad hoc*, Atos SE a annoncé le 26 mars 2024 que la Société est entrée dans une procédure amiable de conciliation⁽²⁾ ayant pour objectif de favoriser l'émergence d'un accord global sur la restructuration de la dette financière d'Atos SE avec ses créanciers bancaires et obligataires. Suite au communiqué de presse du 2 avril 2024, et dans le cadre des discussions initiées par Atos SE avec ses créanciers financiers sous l'égide du conciliateur désigné le 25 mars 2024, Atos SE a présenté

une mise à jour de son plan d'affaires et les paramètres du cadre de son refinancement le 29 avril 2024. Le 6 mai 2024, Atos a annoncé avoir reçu le 3 mai 2024 quatre propositions financières d'apport de nouvelles liquidités de la part de plusieurs parties et indiqué travailler avec ses créanciers financiers pour sélectionner d'ici le 31 mai 2024 une solution de restructuration financière qui sera acceptable pour eux et cohérente avec les paramètres financiers de la Société, afin de parvenir à un accord final de restructuration financière d'ici juillet 2024. Cette solution impliquera probablement des changements radicaux dans la structure de capital de la Société et une émission significative de nouveaux titres de capital qui entraînera une dilution massive des actionnaires existants d'Atos SE, sachant que la Société négociera avec les parties prenantes le traitement des actionnaires existants en conformité avec les lois applicables.

En outre, Atos fournit régulièrement des points de marché concernant l'évolution de la gouvernance, tels que l'annonce de la nomination d'Yves Bernaert en tant que Directeur Général à compter du 3 octobre 2023, les changements dans la composition du Conseil d'Administration, avec notamment, parmi d'autres changements dans la composition du Conseil, la nomination de Jean-Pierre Mustier en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration à compter du 14 octobre 2023, et la nomination de Paul Saleh à compter du 14 janvier 2024 en qualité de Directeur Général.

Par ailleurs, Atos a publié un communiqué le 14 décembre 2023 sur l'entrée au capital de Onepoint en tant que nouvel actionnaire de référence et a fourni des points de marché concernant les éventuels développements sur les demandes de Onepoint en matière de gouvernance. Le 29 février 2024, Atos a annoncé que, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, le Conseil a approuvé la cooptation de David Layani et Helen Lee Bouygues en tant qu'administrateurs représentant l'actionnaire de référence Onepoint, qui détient 11,14% du Groupe.

Enfin et pour rappel, comme annoncé par Atos le 21 mai 2024, le délai de tenue de la réunion de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2023 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 par le Président du Tribunal de Commerce de Pontoise pour offrir à Atos un cadre stable pour mener à bien les discussions sur un accord de restructuration financière d'ici juillet 2024. Cette décision, prise dans le meilleur intérêt d'Atos, a pour objectif de permettre à la Société de bénéficier d'un cadre stable afin de mener à bien les discussions engagées depuis début février 2024 avec l'ensemble des parties prenantes en vue de parvenir à un accord de restructuration financière d'ici juillet 2024, comme annoncé dans ses précédentes communications.

Conformément aux dispositions légales applicables, les actionnaires d'Atos seront consultés sur le plan de restructuration financière dans un cadre dédié, distinct de l'Assemblée Générale Annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Plan de succession des cadres dirigeants

Les administrateurs peuvent tenir des réunions hors la présence des cadres dirigeants, pendant lesquelles ils discutent des affaires de la Société, et abordent, parmi d'autres sujets, le plan de succession des cadres dirigeants, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

1) Le mandataire *ad hoc* est un tiers indépendant dont la mission est d'assister la Société dans ses échanges, en vue de converger vers une solution financière adéquate dans les meilleurs délais, dans l'intérêt social de la Société. Le mandat *ad hoc* est une procédure amiable permettant de conduire des négociations dans un cadre confidentiel. Le mandat *ad hoc* ne concerne que la dette financière de la Société et est sans incidence sur les salariés, clients et fournisseurs du Groupe.

2) La conciliation est une procédure, dite amiable ou préventive, de traitement des difficultés des entreprises. Elle est prévue par les dispositions du Code de commerce. Les négociations, qui se déroulent sous l'égide d'un conciliateur désigné par le Président du Tribunal de Commerce, sont confidentielles. Le conciliateur a notamment pour mission de favoriser la conclusion, entre le débiteur et ses créanciers financiers qui y sont appelés, d'un accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de l'entreprise et à assurer sa pérennité.

4.2.3 Composition et principes d'organisation du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

[GRI 2-9], [GRI 2-10], [GRI 2-11], [GRI 2-12]

4.2.3.1 Composition du Conseil d'Administration

Evolution de la composition du Conseil d'Administration et des Comités

En 2023 et jusqu'au 2 avril 2024, la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités a été modifiée à la suite des événements suivants :

	Conseil d'Administration	Comité des Comptes	Comité des Nominations et de Gouvernance	Comité des Rémunérations	Comité RSE	Comité Ad hoc
	Edouard Philippe / Lynn Paine (16/05/2023) Vivek Badrinath (31/07/2023) Caroline Ruellan (26/09/2023) Bertrand Meunier* (14/10/2023) Carlo d'Asaro Biondo (01/12/2023) René Proglío (23/12/2023) Vesela Asparuhova (29/12/2023) Aminata Niane / Valérie Bernis / Vernon Sankey (02/01/2024)	Vivek Badrinath (31/07/2023) Carlo d'Asaro Biondo (01/12/2023) René Proglío* (23/12/2023) Vernon Sankey (02/01/2024)	Lynn Paine / Edouard Philippe (16/05/2023) Caroline Ruellan (26/09/2023) Carlo d'Asaro Biondo (01/12/2023) Vernon Sankey (02/01/2024)	Vesela Asparuhova (29/12/2023) Valérie Bernis (02/01/2024) Kat Hopkins (28/02/2024)	Valérie Bernis* (02/01/2024) Astrid Stange (04/02/2024)	René Proglío (28/06/2023) Bertrand Meunier* (14/10/2023) Valérie Bernis / Vernon Sankey (02/01/2024)
Départ	Jean-Pierre Mustier ¹ ** (16/05/2023) Laurent Collet-Billon (28/06/2023) Carlo d'Asaro Biondo (31/07/2023) Jean-Jacques Morin / Françoise Mercadal-Delasalles (02/01/2024) Monika Maurer / Sujatha Chandrasekaran (14/01/2024) David Layani / Helen Lee (28/02/2024) Bouygues / Mandy Metten (28/02/2024) Alain Crozier (02/04/2024)	Astrid Stange (28/06/2023) Carlo d'Asaro Biondo* (31/07/2023) Laurent Collet-Billon* (05/12/2023) Jean-Jacques Morin** (02/01/2024)	Laurent Collet-Billon / Kat Hopkins / Caroline Ruellan (28/06/2023) Carlo d'Asaro Biondo (31/07/2023) Sujatha Chandrasekaran (02/04/2024)	Françoise Mercadal-Delasalles (02/01/2024) Kat Hopkins (14/02/2024) Mandy Metten (28/02/2024)	Françoise Mercadal-Delasalles** (02/01/2024) Monika Maurer (04/02/2024)	Jean-Pierre Mustier* / Elizabeth Tinkham (28/06/2023) Laurent Collet-Billon** (19/12/2023) Astrid Stange (29/12/2023) Jean-Jacques Morin (14/02/2024)
Nomination						
Renouvellement	Caroline Ruellan ² (28/06/2023)	-	-	-	-	-

1. L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2023 a approuvé la ratification de la cooptation de Jean-Pierre Mustier.

2. L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2023 a approuvé la ratification de la cooptation et le renouvellement du mandat de Caroline Ruellan en qualité d'administratrice.

* Anciennement Président(e).

** Actuel(le) Président(e).

Composition du Conseil d'Administration

Au 2 avril 2024, le Conseil d'Administration était constitué de 14 membres comme indiqué ci-dessous :

		INFORMATIONS PERSONNELLES			EXPERIENCE			POSITION AU CONSEIL			PARTICIPATION COMITES ³
		Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées ¹	Indépendance	Date de première nomination ²	Echéance de mandat Ancienneté au Conseil		
Président	Jean-Pierre MUSTIER	63	M	Française	500	0	OUI	16/05/2023	AGM 2025	0	AH
	Laurent COLLET-BILLON	73	M	Française	750	1	OUI	28/06/2023	AGM 2026	0	VP, N&G, C ♦, AH*
	Elizabeth TINKHAM	62	F	Américaine	500	0	OUI	18/05/2022	AGM 2025	1	N&G*, AH
	Sujatha CHANDRASEKARAN	57	F	Américaine, australienne, indienne	500	3	OUI	14/01/2024	AGM 2024	0	N&G
	Alain CROZIER	63	M	Française, canadienne	500	0	OUI	02/04/2024	AGM 2024	0	
Administrateurs (L225-17 CCom)	David LAYANI	45	M	Française	500	0	NON	28/02/2024	AGM 2026	0	
	Helen Lee BOUYGUES	51	F	Américaine	500	4	NON	28/02/2024	AGM 2024	0	
	Monika MAURER	67	F	Allemande	750	1	OUI	14/01/2024	AGM 2024	0	RSE
	Françoise MERCADAL-DELASALLES	61	F	Française	500	2	OUI	02/01/2024	AGM 2025	0	RSE *, Rem
	Jean-Jacques MORIN	63	M	Française	500	1	OUI	02/01/2024	AGM 2025	0	C ♦, AH
	Astrid STANGE	58	F	Allemande	3 900	1	OUI	18/05/2022	AGM 2024	1	Rem *, C ♦, AH
Administrateur représentant les salariés actionnaires (L225-23 CCom)	Kat HOPKINS	44	F	Britannique	1 787	0	NON	18/05/2022	AGM 2025	1	N&G
Administrateurs Salariés (L225-27-1 CCom)	Farès LOUIS	61	M	Française	0	0	NON	25/04/2019	AGM 2026	4	RSE
Censeur	Mandy METTEN	45	F	Néerlandaise	232	0	NON	02/01/2024	AGM 2027	0	Rem

1. Autres mandats exercés dans des sociétés cotées (en dehors du Groupe Atos). Les mandats exercés dans des sociétés appartenant au même groupe sont comptabilisés comme un seul mandat.

2. Date de première nomination au Conseil d'Administration d'Atos.

3. N&G : Comité des Nominations et de Gouvernance, Rem: Comité des Rémunérations, C : Comité des Comptes, RSE : Comité RSE, AH : Comité Ad hoc, VP : Vice-Président

* Président(e) du Comité.

♦ Jean-Jacques Morin, Laurent Collet-Billon et Astrid Stange possèdent les compétences financières et comptables requises en vertu de leur formation et de leur parcours professionnel aux fins de leur participation en qualité de membre du Comité des Comptes.

Biographies des administrateurs

Jean-Pierre MUSTIER*

Président du Conseil d'Administration

Membre du Comité Ad hoc

Adresse professionnelle :

River Ouest – 80 quai Voltaire
95870 Bezons, France

Nombre d'actions :

500

Date de naissance :

18 janvier 1961

Nationalité :

Française

Date de la première nomination :

16 mai 2023

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Biographie – Expérience professionnelle

Chef d'entreprise

Jean-Pierre Mustier a débuté sa carrière en 1987 à la Société Générale, où il a travaillé essentiellement dans la banque de financement et d'investissement. Début 2011, il rejoint UniCredit en tant que responsable de la banque de financement et d'investissement. En janvier 2015, Jean-Pierre Mustier est devenu un associé basé à Londres de Tikehau Capital, un groupe de gestion d'investissement alternatif. Il a rejoint Unicredit en juillet 2016 en tant que Directeur Général, et a également été Président de la Fédération bancaire européenne entre 2019 et 2021. De 2021 à 2023, il a été sponsor de trois sociétés d'acquisition spécialisée (SPACs Pegasus).

En 2023, il a rejoint, en tant que Président, le Conseil d'Aareal Bank, une banque allemande spécialisée dans l'immobilier commercial, puis Atos en qualité de Président du Conseil d'administration.

Jean Pierre Mustier est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris.

Jean-Pierre Mustier est administrateur d'Atos SE depuis le 16 mai 2023 et Président du Conseil d'Administration depuis le 14 octobre 2023.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- CEO de Pegasus Acquisition Company Europe B.V.** (Pays-Bas)
- Président Aareal Bank**
- Administrateur de Tam Sarl (société d'investissement)
- Trustees de FEPT et WECT (trust contrôlant des lycées français à Londres)

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- CEO et membre du Conseil d'Administration d'Unicredit S.p.A. (Italie)
- Président de la Fédération Bancaire Européenne (Bruxelles)

(*) Administrateur indépendant

(**) Société cotée

Laurent COLLET-BILLON*

Vice-Président du Conseil d'Administration**Président du Comité Ad Hoc****Membre du Comité des Comptes et du Comité des Nominations et de Gouvernance****Adresse professionnelle :**

River Ouest – 80 quai Voltaire
95870 Bezons, France

Nombre d'actions :

750

Date de naissance :

1^{er} juillet 1950

Nationalité :

Française

Date de première nomination :

28 juin 2023

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Biographie – Expérience professionnelle**Ingénieur général de l'armement de classe exceptionnelle et ancien Délégué Général pour l'Armement**

Laurent Collet-Billon a débuté sa carrière à la Direction Générale de l'Armement (DGA) en 1974. En 1987, il est devenu conseiller technique auprès du ministre de la Défense. Il a réintégré la DGA en 1988 pour diriger le programme « Horus » (composante aéroportée de dissuasion nucléaire) avant de prendre en charge les programmes de satellites de surveillance et de renseignement. De 1997 à 2001, il a dirigé le service des programmes d'observation de télécommunications et d'information de la DGA (SPOTI), responsable des programmes C4ISR du ministère de la défense visant à connecter toutes les ressources informatiques pour l'interopérabilité des armées. En mai 2001, il est devenu adjoint au délégué général pour l'armement, occupant ainsi la position de numéro deux de la DGA. De 2008 à 2017, Laurent Collet-Billon a été chef de la DGA et eu à ce titre la responsabilité de l'équipement des forces armées françaises, de la recherche-développement de la défense, de la coopération internationale et des exportations de défense, ainsi que de la politique industrielle de la défense, avec un budget global de 15 milliards d'euros par an. Il exerce aujourd'hui des activités de conseil, notamment à travers La Place Stratégique, un incubateur dédié aux pépites en matière de technologie souveraine, qu'il a cofondé en 2020.

Laurent Collet-Billon a été conseiller du Président-Directeur Général d'Alcatel-Lucent de 2006 à 2008 et membre du Conseil d'Administration de Thales de 2014 à 2017. Il a également été auditeur du centre des hautes études de l'armement (CHEAr). Laurent Collet-Billon est Officier de l'Ordre national du Mérite. Il est également Grand Officier de la Légion d'honneur.

Laurent Collet-Billon est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace. Il a suivi une formation en économie et gestion des entreprises à Sup de Co Paris.

Laurent Collet-Billon est administrateur d'Atos SE depuis le 28 juin 2023 et Vice-Président du Conseil d'Administration depuis le 14 octobre 2023.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères**Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023****Au sein du Groupe Atos**

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'Administration d'Eurolasma SA**
- Membre du Conseil d'Administration des Forges de Tarbes
- Membre du Conseil d'Administration d'EURENCO (ex-SNPE, Société nationale des poudres et explosifs)
- Co-Président de La Place Stratégique
- Senior Advisor chez Euro Advocacy
- Senior Advisor du fond Eiréné (Weinberg Capital Partners)
- Président de LCB Conseil SASU

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

(*) Administrateur indépendant

(**) Société cotée

Elizabeth TINKHAM*

Administratrice Référente
Présidente du Comité des Nominations et de Gouvernance

Membre du Comité Ad hoc

Adresse professionnelle :

River Ouest – 80 quai Voltaire
95870 Bezons, France

Nombre d'actions :

500

Date de naissance :

5 novembre 1961

Nationalité :

Américaine

Date de première nomination :

18 mai 2022

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Biographie – Expérience professionnelle

Ancienne Senior Managing Director et responsable Microsoft chez Accenture Ltd

Elizabeth Tinkham a été responsable de l'activité mondiale et nord-américaine de conseil en gestion d'Accenture pour le secteur des communications, médias et technologie (CMT). Ses responsabilités comprenaient la croissance des revenus, les fusions et acquisitions ainsi que la présidence du CMT Investment Board. Elle est devenue Senior Managing Director et membre du Comité Exécutif mondial d'Accenture PLC, où elle a occupé divers postes de direction et de relations clients. Elle a notamment été responsable du compte Microsoft au niveau mondial, en charge de la croissance du compte ainsi que du partenariat technologique entre Microsoft et Accenture. Elizabeth Tinkham conseille actuellement des entreprises innovantes, axées sur la croissance, sur les défis et les opportunités liés à la transition vers les technologies numériques.

Elizabeth Tinkham contribue aux initiatives de l'État de Washington en matière d'éducation et d'équité en tant que présidente de Washington Stem, une organisation à but non lucratif. Elle est également impliquée dans le monde universitaire, en donnant des cours sur le conseil en management et de gestion de conseils d'administration d'organismes à but non lucratif à la Foster School of Business de l'Université de Washington.

Elizabeth Tinkham est diplômée de l'université d'État de l'Ohio en ingénierie aéronautique et astronautique.

Elizabeth Tinkham est administratrice d'Atos SE depuis le 18 mai 2022 et Administratrice Référente depuis le 4 juin 2023.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'Administration de Headspin (États-Unis)
- Membre du Conseil d'Administration de Particle (États-Unis)
- Membre du Conseil d'Administration d'Athena Alliance (États-Unis)
- Membre du Conseil d'Administration de Washington STEM (États-Unis)
- Maître de conférence affilié : Université de Washington, Foster School of Business

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

(*) Administrateur indépendant
(**) Société cotée

Sujatha CHANDRASEKARAN (Suja Chandra)*

Membre du comité des Nominations et de Gouvernance

Adresse professionnelle :

River Ouest – 80 quai Voltaire
95870 Bezons, France

Nombre d'actions :

500

Date de naissance :

11 mai 1967

Nationalité :

Américaine, australienne et indienne

Date de première nomination :

14 janvier 2024, en remplacement d'Aminata Niane, qui sera soumise à la ratification à l'AG 2024

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Biographie – Expérience professionnelle

Consultante indépendante en management

De 1996 à 2007, Suja Chandrasekaran a occupé divers postes de direction chez Nestlé. De 2007 à 2009, elle a été vice-présidente régionale et directrice de la technologie chez PepsiCo, avant d'être nommée vice-présidente senior et Global Chief Information Officer et e-Commerce chez The Timberland Company (2009-2011). En 2011, elle rejoint Walmart où elle occupe le poste de Senior Vice President et Global Chief Technology Officer et Chief Data Officer, dirigeant la technologie et la transformation numérique pour Walmart US, Sam's Club et Walmart. De 2016 à 2019, elle a occupé le poste de Global Chief Information Officer chez Kimberly-Clark Corporation. En 2019, elle a été nommée Senior Executive Vice President et Chief Digital and Information Officer de CommonSpirit Health, supervisant des fonctions mondiales telles que la technologie, le numérique, la cybersécurité, les données et le développement de l'IA. Elle s'est retirée de ces fonctions en 2022.

En plus de son rôle exécutif, Suja Chandrasekaran siège dans plusieurs Conseils d'Administration et Comités. Elle a notamment été membre du Conseil d'administration de la société Barry Callebaut AG, basée en Suisse (2018-2020), et est membre des Conseils d'administration d'American Eagle Outfitters depuis 2018 et de Cardinal Health Inc depuis 2022.

Suja Chandrasekaran est titulaire d'un Master of Business Systems (MBS) de l'Université de Monash (Australie) et d'un diplôme en ingénierie électrique et électronique de l'Université de Madras (Inde).

Suja Chandrasekaran est administratrice d'Atos SE depuis le 14 janvier 2024.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

Autres mandats et fonctions exercés au 14 janvier 2024

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'Administration d'American Eagle Outfitters Inc.**(USA)
- Membre du Conseil d'Administration de Cardinal Health Inc.** (États-Unis)
- Membre du Conseil de surveillance de Brenntag SE** (Allemagne)
- Membre du Conseil de surveillance d'Agendia Inc. (Pays-Bas)
- Membre du Conseil d'Administration de T200 Foundation (*fondation à but non lucratif 501C3 axée sur le développement des femmes dans le domaine de la technologie*)

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Senior Executive Vice President, Chief, Digital and Information Office de Spirit Health (2019-2022)
- Global Chief Information Officer de Kimberly-Clark Corporation** (2016-2019)

(*) Administrateur indépendant

(**) Société cotée

Alain CROZIER

Administrateur indépendant

Adresse professionnelle :

River Ouest – 80 quai Voltaire
95870 Bezons, France

Nombre d'actions :

500

Date de naissance :

18 janvier 1961

Nationalité :

Française et Canadienne

Date de première nomination :

2 avril 2024, en remplacement de Carlo d'Asaro Biondo, qui sera soumise à la ratification à l'AG 2024

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Biographie – Expérience professionnelle

Senior Advisor seven2 (ex APAX) Tech & Telecom.

Alain Crozier a commencé sa carrière chez Peat Marwick Consultants (aujourd'hui KPMG) avant de rejoindre Lesieur Alimentaire (ERIDANIA BEGHIN SAY GROUP), où il a joué un rôle crucial dans la restructuration de l'entreprise. En 1994, Alain Crozier a rejoint le groupe Microsoft, où il a occupé divers postes de direction pendant près de 30 ans. Ancien Président-Directeur Général de Microsoft Greater China, président de Microsoft France, il a également été directeur financier de Microsoft Global Sales, Marketing, Services, and Operations. Il a dirigé l'externalisation et la transformation des ventes, des finances, des ressources humaines et des opérations de Microsoft au niveau mondial, à grande échelle et complexe, ainsi que le repositionnement de l'activité en Chine, autour de nouveaux moteurs de croissance : digital natives, go global et partenariats stratégiques mondiaux. En 2022, Alain Crozier a rejoint Seven2 en tant que senior advisor dans le secteur des technologies et des télécommunications, dans le but d'aider à créer les bases d'une croissance durable et d'accélérer la création de valeur. Il a plus de 30 ans d'expérience dans la gestion et le développement d'entreprises technologiques internationales (GTM, partenariats stratégiques, écosystème, startups et digital natives).

En plus de ses fonctions, Alain Crozier siège au sein de plusieurs Conseils d'administration, notamment celui d'Aventis Alpha Care depuis 2021 et de DSTNY NV depuis 2024.

Alain Crozier est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'Université Claude Bernard (Lyon).

Alain Crozier est administrateur d'Atos SE depuis le 2 avril 2024.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

Autres mandats et fonctions exercés au 2 avril 2024

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'Administration d'Aventis Alpha Care LLC (États-Unis)
- Senior Advisor de People First Technologies Inc (Etats-Unis)
- Membre du Conseil d'Administration de DSTNY NV (Belgique)

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce américaine à Pékin (Chine) (2020-2021)

(*) Administrateur indépendant
(**) Société cotée

Katrina (Kat) HOPKINS

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Membre du Comité des Nominations et de Gouvernance

Adresse professionnelle :

ATOS, RG41 5TS Winnesh
Triangle 1020 Eskdale Road,
Royaume-Uni

Nombre d'actions :

1 787 ⁽¹⁾

Date de naissance :

18 juin 1979

Nationalité :

Britannique

Date de première nomination :

18 mai 2022

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice
2024

Biographie – Expérience professionnelle

Vice-Présidente Atos, Head of HR COO and Geographies, Eviden International (UK)

Katrina Hopkins a débuté sa carrière professionnelle chez Siemens en tant que HR Business Partner. Elle a rejoint le Groupe Atos en 2011 suite à l'acquisition par Atos de Siemens IT Solutions & Services. Depuis lors, elle a occupé diverses fonctions au sein du département des ressources humaines, tant au niveau régional que mondial, assumant des rôles au niveau du Groupe en tant que responsable des talents, des carrières et de l'apprentissage chez Atos International et directrice des ressources humaines, centres d'expertise, chez Eviden International. Elle a été responsable du développement, de la performance et de l'acquisition des talents, de l'apprentissage, du DE&I (Diversité, équité et inclusion) et de projets spécifiques. Elle met l'accent sur le leadership, mentorat, la gestion de carrière, la diversité et la formation obligatoire, y compris la diversité. Depuis avril 2024, Katrina Hopkins occupe la fonction de directrice des ressources humaines, Head of HR COO and Geographies au sein d'Eviden.

Katrina Hopkins est titulaire d'un Bachelor of Science (avec mention) en psychologie. Elle est membre du Chartered Institute of Personnel and Development (Institut du personnel et du développement).

Katrina Hopkins est administratrice d'Atos SE depuis le 18 mai 2022.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Au sein du Groupe Atos

Membre du Conseil de Surveillance du Fonds
Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)
depuis 2022

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

1. L'obligation de détention d'un minimum de 500 actions, telle que prévue dans les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil, n'est pas applicable aux administrateurs représentant les salariés ou représentant les salariés actionnaires.

David LAYANI

Administrateur non-indépendant

Adresse professionnelle :

Onepoint, 29 rue des Sablons,
75116 Paris, France

Nombre d'actions :

500

Date de naissance :

28 mars 1979

Nationalité :

Française

Date de première nomination :

28 février 2024, en remplacement de Caroline Ruellan, qui sera soumise à la ratification à l'AG 2024

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Biographie – Expérience professionnelle

Fondateur et président du groupe Onepoint

En 2002, David Layani a fondé Onepoint et en est depuis le président (via une holding). Onepoint agit en tant que point de contact unique pour offrir des solutions complètes aux clients, allant du conseil stratégique à la mise en œuvre technologique. David Layani a étendu la présence de l'entreprise en fondant (par l'intermédiaire de Onepoint) Onepoint Canada en 2003 et a établi Onepoint Tunisie, Belgique et Asie du Sud-Est avec une empreinte significative en Australie et à Singapour. L'entreprise compte aujourd'hui environ 3 500 employés travaillant dans 16 pays à travers le monde et générant un chiffre d'affaires annuel de plus de 500 millions d'euros.

Outre ses réalisations professionnelles, David Layani est reconnu pour ses contributions à la communauté et son implication active dans les discussions concernant les nouveaux modèles de croissance et d'organisation.

David Layani est administrateur d'Atos SE depuis le 28 février 2024, ayant été nommé sur proposition de l'actionnaire de référence Onepoint, qui détient 11,14 % d'Atos SE à ce jour.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

Autres mandats et fonctions exercés au 28 février 2024

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Gérant de DAVID R. LAYANI SARL
- Président de DRL Invest SAS
- Membre du Conseil d'Administration de Onepoint Belgium SA
- Administrateur de Onepoint Canada Inc.
- Administrateur de Onepoint vision UK Ltd.
- Membre du Conseil d'Administration de Lucien Barrière SA
- Gérant de Onepoint TN SARL
- Gérant de la Société Méditerranéenne de Services SMS Tunisie SARL
- Administrateur de Onepoint Technology Software Development (Shanghai) Co. Ltd.
- Gérant de Jolinel SARL
- Gérant de l'Ecurie David R. Layani & Famille SNC

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

Helen LEE BOUYGUES**Administratrice non-indépendante****Adresse professionnelle :**

LB Associés, 88 rue de Courcelles 75008 Paris, France

Nombre d'actions :

500

Date de naissance :

23 mai 1972

Nationalité :

Américaine

Date de première nomination :

28 février 2024, en remplacement de René Proglío, qui sera soumis à la ratification à l'AG 2024

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Biographie – Expérience professionnelle**Présidente de LB Associés**

Helen Lee Bouygues a commencé sa carrière en 1995 chez J.P. Morgan dans le groupe M&A à New York et à Hong Kong. De 2000 à 2004, elle a travaillé chez Cogent Communications Inc. en tant que Directrice des opérations, Directrice financière et Trésorière. Elle est ensuite devenue associée chez Alvarez & Marsal Paris, qu'elle a quitté pour lancer sa propre société de conseil spécialisée dans le redressement et la transformation d'entreprises en 2010. En 2014, elle rejoint McKinsey & Company à Paris où elle était Associée responsable de la division Recovery and Transformation Services. Helen Lee Bouygues est la présidente de la Fondation Reboot.

En plus de son rôle exécutif, Helen Lee Bouygues siège dans plusieurs Conseils d'administration et comités.

Helen Lee Bouygues est titulaire d'un Bachelor of Arts, avec mention, de l'Université de Princeton en sciences politiques et d'un Master of Business Administration de la Harvard Business School.

Helen Lee Bouygues est administratrice d'Atos SE depuis le 28 février 2024, représentant l'actionnaire principal Onepoint, qui détient 11,14 % d'Atos SE à ce jour.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères**Autres mandats et fonctions exercés au 28 février 2024****Au sein du Groupe Atos**

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'Administration, Présidente du Comité d'investissement et membre du Comité d'audit de CGG SA*
- Administratrice référente, membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de NEOEN SA*
- Membre du Conseil d'Administration, Présidente du Comité d'audit et membre du Comité de rémunération de BURELLE SA*
- Membre du Conseil d'Administration, membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Guaranty Trust Holding Co*
- Membre du Conseil d'Administration et membre du Comité d'audit de Fives SAS

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Fondatrice et Présidente de Lee Bouygues Partners
- Présidente-Directrice Générale de Conforama SA
- Membre du Conseil d'Administration, Présidente du Comité des rémunérations et membre du Comité d'audit de Latecoere SA*

(*) Société cotée

Farès LOUIS

Administrateur salarié

Membre du Comité RSE

Adresse professionnelle :

River Ouest – 80 quai Voltaire
95870 Bezons, France

Nombre d'actions :

0 ⁽¹⁾

Date de naissance :

23 mai 1962

Nationalité :

Française

Date de première nomination :

25 avril 2019

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice
2025

Biographie – Expérience professionnelle

Business Développeur Produits de Cybersécurité

Farès Louis a débuté son parcours professionnel au sein du Groupe Bull en 1991 en tant qu'ingénieur commercial. Il a exercé les fonctions de chargé de clientèle auprès de grands comptes en France et a été Directeur de la filiale Bull Middle East à Beyrouth. Au sein du Groupe Bull, il a occupé différents postes et était chargé de développement d'offres à l'international. En 2015, Farès Louis rejoint le Groupe dans le cadre de l'acquisition par Atos de Bull. Il occupe actuellement un poste de « Business Développeur » de produits de cybersécurité pour la région Moyen Orient & Afrique au sein de la ligne de services Big Data et Cybersécurité.

Farès Louis est également Conseiller Prud'homal, défenseur syndical et membre du bureau CFDT/Symetal Francilien.

Farès Louis est diplômé d'un master en génie électrique du Centre universitaire des sciences et techniques (CUST) de Clermont-Ferrand ainsi que de l'Institut National Polytechnique de Lorraine. Il est également diplômé de l'Ecole Supérieure d'Informatique et du Commerce (ESIC) de Bordeaux.

Farès Louis est administrateur d'Atos SE depuis le 25 avril 2019.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Conseiller Prud'homal
- Défenseur syndical
- Membre du bureau CFDT / Symetal Francilien

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

- Délégué syndical
- Délégué du personnel sur le site des Clayes sous-bois
- Comité Européen Bull
- Comité d'entreprise Bull

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

1. L'obligation de détention d'un minimum de 500 actions, telle que prévue dans les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil, n'est pas applicable aux administrateurs représentant les salariés ou représentant les salariés actionnaires.

Monika MAURER*

Membre du Comité RSE

Adresse professionnelle :

Radio Frequency Systems,
Kabelkamp 20 30179 Hannover
Allemagne

Nombre d'actions :

750

Date de naissance :

29 mai 1956

Nationalité :

Allemande

Date de la première nomination :

14 janvier 2024, en remplacement de Bertrand Meunier, qui sera soumise à la ratification de l'AG 2024

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Biographie – Expérience professionnelle

Présidente-Directrice générale de Radio Frequency Systems

Entre 1985 et 2006, Monika Maurer a occupé diverses fonctions au sein d'Alcatel, dont celles de présidente de la division Fixed Solutions de 2005 à 2006 et de présidente de la division Voice Networks en 2004. De 2006 à 2016, elle a occupé plusieurs postes au sein d'Alcatel-Lucent. Elle a été Executive Vice President, Supply Chain and Procurement chez Alcatel Shanghai Bell de 2006 à 2008. Elle a également été présidente de la division Product Attached Services de 2009 à 2010, Vice President of Presales pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique de 2010 à 2012, et Chief Operating Officer de la division Fixed Networks de 2012 à 2016. En 2016, elle a intégré le Groupe Nokia, en prenant le poste de Chief Operating Officer de la division Fixed Networks de Nokia, évoluant par la suite vers le rôle de Chief Operating Officer du Groupe Nokia. Depuis 2019, Monika Maurer travaille en tant que présidente-directrice générale de Radio Frequency Systems (RFS), un concepteur et fabricant mondial de systèmes de câbles, d'antennes et de tours fournissant des solutions globales pour les infrastructures sans fil et de diffusion.

Monika Maurer a exercé plusieurs mandats en tant que membre du Conseil d'Administration et continue d'être Vice-Présidente et membre du Comité de stratégie et de ressources humaines du Conseil d'Administration de Nokia Shanghai Bell Co. Ltd. ainsi que membre du Conseil d'Administration et du Comité de rémunération et de ressources humaines de Valmet Oyi.

Monika Maurer est titulaire d'un diplôme de physique et de chimie de l'université de Stuttgart (Allemagne) et d'un diplôme de pédagogie de l'université d'État pour la pédagogie de Stuttgart (Allemagne).

Monika Maurer est administratrice d'Atos SE depuis le 14 janvier 2024.

Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères

Autres mandats et fonctions exercés au 14 janvier 2024

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'Administration et du Comité des rémunérations et des ressources humaines de Valmet Oyi**
- Vice-Présidente et membre du Conseil d'Administration et membre du Comité de la stratégie et des ressources humaines de NokiaShanghai Bell Co Ltd

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

(*) Administrateur indépendant
(**) Société cotée

Françoise MERCADAL-DELASALLES*

<p>Présidente du Comité RSE</p> <p>Membre du Comité des Rémunérations</p> <p>Adresse professionnelle : River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p>Nombre d'actions : 500</p> <p>Date de naissance : 23 novembre 1962</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de la première nomination : 2 janvier 2024, en remplacement de Valérie Bernis, qui sera soumise à ratification à l'AG 2024</p> <p>Date de fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024</p>	<p>Biographie – Expérience professionnelle</p> <p>Cofondatrice et Présidente d'Auxo, Co-présidente du Conseil national du numérique et administratrice non exécutif</p> <p>Françoise Mercadal-Delasalles a débuté sa carrière professionnelle dans la haute fonction publique au sein du ministère de l'Économie et des Finances de 1988 à 1992, puis à la Caisse des dépôts de 2002 à 2008. Nommée Directrice des Ressources et de l'Innovation de la Société Générale en 2008, elle a siégé au sein du Comité Exécutif du Groupe et a piloté son projet de transition digitale. En 2018, Françoise Mercadal-Delasalles est devenue directrice générale de Crédit du Nord, où elle a introduit des outils digitaux pour positionner le Groupe dans le domaine des nouveaux services bancaires et a intégré la préoccupation écologique au sein du business model de l'entreprise. En 2023, elle co-fonde Auxo, une plateforme intégrée pour piloter les données extra-financières et accompagner les entreprises vers la transition durable.</p> <p>Françoise Mercadal-Delasalles exerce diverses fonctions non-exécutives au sein de conseils d'administration et de surveillance, notamment celui d'Eurazeo. Elle co-préside le Conseil National du Numérique depuis 2021. Elle est Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier Du Mérite et chevalier du Mérite agricole.</p> <p>Françoise Mercadal-Delasalles est titulaire d'une licence en lettres et en droit et est diplômée de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris, de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA).</p> <p>Françoise Mercadal-Delasalles est administratrice d'Atos SE depuis le 2 janvier 2024.</p>
<p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p>	
<p>Autres mandats et fonctions exercés au 2 janvier 2024</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de surveillance, du Comité Financier, du Comité d'Audit et Présidente du Comité des Rémunérations, de Sélection et de Gouvernance d'Eurazeo** • Membre du Conseil de surveillance et Présidente du Comité digital de DIOT-SIACI • Membre du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité RSE de CCF Group • Membre du Conseil d'Administration et Présidente du Comité d'Audit de Attijariwafa Bank** (Maroc) • Co-fondatrice and Présidente de Auxo Dynamics 	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directrice générale du Groupe Crédit du Nord (2018-2022) • Présidente du Conseil d'Administration de la banque Courtois, Banque Rhône alpes, Société marseillaise de crédit (2018-2022) • Co-Présidente du Conseil National du Numérique (2020-2023) • Administratrice de Société Générale Cameroun, Compagnie Générale de Location et d'Équipement (CGL), SG Solution Center (Inde), SG European Business Services (Roumanie), Transactis (filiale Sg/ Banque postale), Sogecap, Rosbank (Russie) (2009-2019) • Administratrice de Sopra/Steria group (2010-2015) • Membre du Conseil d'Administration de l'INRIA (Institut national de Recherche en informatique et en automatique) (2020-2022) • Membre du Comité exécutif et Directrice des ressources et de l'innovation du Groupe Société Générale (2009-2018)

(*) Administrateur indépendant
(**) Société cotée

Mandy METTEN

Administratrice salariée

Membre du Comité des Rémunérations

Adresse professionnelle :

Joseph Bech-Nes 19, 1862 AP Bergen, Pays-Bas

Nombre d'actions :

232 ⁽¹⁾

Date de naissance :

8 avril 1979

Nationalité :

Néerlandaise

Date de la première nomination :

2 janvier 2024 en qualité de censeur et 28 février 2024 en qualité d'administratrice salariée

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026

Biographie – Expérience professionnelle

Responsable des ressources humaines pour les cadres et les fonctions stratégiques du Groupe

Mandy Metten a commencé son parcours professionnel au sein du Groupe Atos en tant que consultante en gestion exécutive spécialisée dans la transformation numérique, l'innovation et le changement d'octobre 2007 à juin 2014, au cours de laquelle elle a démontré son expertise dans des domaines stratégiques critiques. En juin 2014, elle a assumé le rôle de Manager d'Atos Young Professionals, concevant et supervisant un programme de développement complet de deux ans pour les jeunes professionnels, offrant un développement en matière de formation, mentorat et exposition aux clients. À partir de novembre 2018, Mandy Metten a occupé le poste de responsable mondial de la gestion des campus du Groupe, définissant et mettant en œuvre la stratégie des campus du Groupe à l'échelle mondiale, y compris les initiatives en matière de diversité et d'inclusion. Mandy Metten a pris des responsabilités supplémentaires au sein d'Eviden en avril 2023 et occupe actuellement le poste de responsable des ressources humaines pour les cadres et les fonctions stratégiques du Groupe.

Mandy Metten a été présidente du Comité d'entreprise d'Atos de 2010 à 2015. Elle a également été déléguée néerlandaise au Conseil de la Societas Europaea (SEC) d'Atos de 2012 à janvier 2024 et a été membre du Comité de participation au Conseil d'Administration (2017 - janvier 2024). Depuis août 2023, elle est devenue Commissaris (membre du Conseil d'administration) pour Atos Nederland, contribuant ainsi à la gouvernance de l'entreprise.

Mandy Metten est titulaire d'un master en psychologie sociale et organisationnelle. Elle a suivi un cursus à plusieurs niveaux en stratégie, économie et finance à l'Institut LeFebvre.

Mandy Metten était censeur au sein du Conseil d'Administration d'Atos SE entre le 2 janvier 2024 et le 28 février 2024, date à laquelle elle est devenue administratrice d'Atos SE.

Liste des mandats et autres fonctions

Autres mandats et fonctions exercés au 2 janvier 2024

Au sein du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'Administration d'Atos Netherlands

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

- Membre du Conseil d'entreprise d'Atos SE (SEC Board Committee)

A l'extérieur du Groupe Atos

Aucun

1. L'obligation de détention d'un minimum de 500 actions, telle que prévue dans les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil, n'est pas applicable aux administrateurs représentant les salariés ou représentant les salariés actionnaires.

Jean-Jacques MORIN*

Président du Comité des Comptes

Membre du Comité Ad hoc

Adresse professionnelle :

ACCOR, 82 rue Henri Farman - 92445 Issy-Les-Moulineaux

Nombre d'actions :

500

Date de naissance :

29 décembre 1960

Nationalité :

Française

Date de la première nomination :

2 janvier 2024, en remplacement de Vernon Sankey, qui sera soumise à ratification à l'AG 2024

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024

Biographie – Expérience professionnelle

Directeur Général adjoint Groupe d'Accor et Directeur Général de la division Premium, Milieu de Gamme & Economique

Jean-Jacques Morin débute sa carrière professionnelle au sein de Deloitte où il consacre cinq années à des fonctions d'audit et de conseil à Paris puis à Montréal. De 1992 à 2005, il occupe diverses fonctions à l'international, notamment dans le secteur des semiconducteurs au sein de Motorola Semiconductors (Etats-Unis, Suisse et France), d'ON Semiconductor (Etats-Unis) et d'une startup à Berlin, Communicant AG. En 2005, Jean-Jacques Morin rejoint Alstom en tant que Directeur Financier des secteurs Power à Zurich, puis Transport, avant d'être nommé Directeur Financier du Groupe de 2013 à 2015. En 2015, Jean-Jacques Morin rejoint le Comité exécutif de Accor en tant que Directeur Financier. Il est ensuite nommé Directeur Général adjoint en charge des finances, de la stratégie, de l'informatique, du juridique, des achats et de la communication. En juin 2023, en plus de sa fonction de Directeur Général adjoint Groupe, Jean-Jacques Morin prend la division Premium, Milieu de Gamme & Économique sous sa direction, en tant que Directeur Général de la division.

Jean-Jacques Morin a exercé diverses fonctions non-exécutives, notamment au sein d'Orbis de 2016 à 2020 en tant que membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit, et de Vallourec de 2021 à 2022 en tant que membre du Conseil de surveillance.

Jean-Jacques Morin est diplômé de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, titulaire d'un MBA de Thunderbird (Arizona State University) et un DSCG de l'Ordre des Experts Comptables.

Jean-Jacques Morin est administrateur d'Atos SE depuis le 2 janvier 2024.

Liste des mandats et autres fonctions

Autres mandats et fonctions exercées au 2 janvier 2024

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Directeur Général Adjoint Groupe et Directeur Général de la division Premium, milieu de Gamme et économique d'Accor**
- Président du Conseil d'Administration et Président d'Adagio (SAS)
- Membre du Directoire et membre du Comité d'Audit d'Accor Invest
- Président de D-Edge (SAS)
- Représentant permanent de la société Accor, administrateur de la Société Française de participation et d'investissement européen (SFPIE)
- Membre du Conseil d'Administration de Accorinvest (Luxembourg)

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Accor** (2015-2023)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec** (2018-2021)
- Membre du Conseil d'Administration du SPAC, Accor Acquisition Company** (2021-2023)
- Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit d'Orbis** (Pologne) (2016-2020)

(*) Administrateur indépendant
(**) Société cotée

Astrid STANGE*

Présidente du Comité des Rémunérations**Membre du Comité des Comptes et du Comité Ad hoc****Adresse professionnelle :**

River Ouest – 80 quai Voltaire
95870 Bezons, France

Nombre d'actions :

3 900

Date de naissance :

27 décembre 1965

Nationalité :

Allemande

Date de la première nomination :

18 mai 2022

Date de fin du mandat :

Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023

Biographie – Expérience professionnelle

Ancienne Directrice des Opérations (COO) chez AXA et ancienne Senior Partner et Managing Director du Boston Consulting Group

Astrid Stange a commencé sa carrière de manager en 1995 à la Bertelsmann Buch AG en tant que responsable du marketing direct. Elle est devenue Senior Partner et Managing Director du Boston Consulting Group, où elle a débuté en 1998 en tant que membre de la branche Global Insurance. De 2008 à 2013, elle a dirigé la pratique Assurance du BCG en Allemagne puis est devenue Global Sector Leader pour l'assurance-vie. En 2014, Astrid Stange a rejoint AXA en tant que membre du Directoire d'AXA Konzern AG (Allemagne), en charge de la stratégie, des ressources humaines, de l'organisation et de la gestion des clients. En décembre 2017, elle est nommée Directrice des Opérations (COO) du Groupe AXA et membre du Comité de Direction de AXA SA. En tant que COO, elle a mené une importante transformation de l'entreprise en matière de technologie et de gestion des données. En 2018, elle a également pris la responsabilité opérationnelle pour une entité nouvellement créée, AXA Group Operations qui fournit au Groupe AXA des services de gestion d'infrastructures et d'application, de sécurité, de nouvelles technologies, ainsi que des services de BPO et d'achats. Astrid Stange a été nommée Directrice Générale de ELEMENT Insurance AG (Allemagne) en août 2022, une plateforme numérique européenne de premier plan pour l'assurance B2B2X avec une offre « full service ».

Outre ses fonctions exécutives, Astrid Stange a exercé plusieurs mandats de membre de Conseil d'Administration; elle est notamment membre du Conseil de surveillance de Deutsche Lufthansa AG depuis mai 2020.

Astrid Stange a étudié l'économie à l'université de la Ruhr à Bochum. En 1993, elle a obtenu un doctorat du Département d'économie de Technische Universität Braunschweig.

Astrid Stange est administratrice d'Atos SE depuis le 18 mai 2022.

Liste des mandats et autres fonctions

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Lufthansa AG** (Allemagne)
- PDG Element Insurance AG (Allemagne)
- Membre indépendante du Conseil de surveillance de EU/UK (Allemagne/France/UK)

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

- Directrice Générale Déléguée et membre du Comité exécutif d'AXA** (France) (2017-2021)
- Directrice Générale d'AXA Group Operations SAS (France) (2018-2021)
- Présidente du Conseil d'Administration d'AXA Group Operations SAS (France) (2018-2021)
- Membre du Conseil de surveillance, contrôleur financier, GIE AXA (France) (2017-2021)

(*) Administrateur indépendant

(**) Société cotée

Politique de diversité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2023, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, a examiné la composition du Conseil d'Administration et approuvé la politique de diversité applicable au Conseil.

A cet égard, après avoir soigneusement analysé la composition du Conseil au regard de critères tels que l'âge, le sexe, les compétences, l'expérience professionnelle, la nationalité et l'indépendance, et compte tenu de l'évolution de la composition du Conseil au cours des dernières années, il a fixé les objectifs listés ci-dessous.

Compte tenu des changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration après la réunion du Conseil du 12 décembre 2023, la section ci-dessous présente également les données en termes de diversité au 2 avril 2024.

• âge des administrateurs :

- Au 12 décembre 2023, les administrateurs avaient entre 41 et 74 ans avec une moyenne de 61,6 ans. Le Conseil a estimé que la moyenne d'âge était satisfaisante et a décidé de rester attentif à la limite statutaire d'un tiers des administrateurs dépassant l'âge de 70 ans.
- Au 2 avril 2024, les administrateurs avaient entre 44 et 73 ans avec une moyenne de 58 ans.

• parité :

- Au 12 décembre 2023, le Conseil d'Administration était composé de 54,54% de femmes (6 femmes sur 11 membres)⁽¹⁾. Le Conseil a reconnu que le ratio est satisfaisant et supérieur à l'exigence légale et a décidé de suivre de près l'exigence légale en termes de parité dans le processus de cooptation et/ou de nomination future d'administrateurs.
- Au 2 avril 2024, le Conseil d'Administration était composé de 57,14 % de femmes (8 femmes sur 14 membres)⁽²⁾.

• diversité des compétences et d'expérience professionnelle :

- Le 12 décembre 2023, le Conseil a reconnu que (i) la diversité actuelle des compétences montre la variété des profils des membres du Conseil qui rassemblent de nombreuses expériences dans les domaines de la technologie, de la finance, de la gouvernance, de la RSE/ Salariés/Ressources Humaines et que (ii) la composition du Conseil a été renouvelée en 2023 pour

soutenir l'achèvement de la séparation du Groupe, avec trois nouveaux membres indépendants, renforçant les compétences dans les domaines de la technologie, de la cybersécurité, de la finance, de la gestion des risques, du leadership et de la gouvernance. En conséquence, le Conseil (i) a reconnu que la diversité des compétences et de l'expérience était satisfaisante pour les besoins actuels et (ii) a noté la nécessité de continuer à renforcer, en vue de l'avenir d'Eviden SE, les compétences suivantes : Technologies, Finance, Leadership, Expérience dans le secteur de la Société.

- Après la réunion du 12 décembre 2023, la composition du Conseil a été renouvelée avec le départ de quatre membres et la cooptation de cinq nouveaux membres indépendants et deux nouveaux membres non-indépendants. Ces cooptations, soumises à la ratification de l'Assemblée Générale, répondent aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration et renforcent les compétences de ce dernier dans tous les domaines : Technologies, Cybersécurité, Finance, Leadership, Gestion des risques, Gouvernance, RSE, Climat et Salariés/RH/Communication.

• diversité en termes de nationalités :

- Au 12 décembre 2023, la proportion d'administrateurs de nationalité non française était de 54,54%, en ligne avec la dimension internationale du Groupe, avec six nationalités différentes au sein du Conseil. En conséquence, le Conseil a considéré le ratio comme très satisfaisant et pouvait être maintenu pour refléter la dimension internationale du Groupe.
- Au 2 avril 2024, la proportion d'administrateurs de nationalité non française était de 57,14%, avec huit nationalités différentes au sein du Conseil.

• indépendance des administrateurs :

- Au 12 décembre 2023, la proportion d'administrateurs indépendants était de 75% (6 membres sur 8)⁽³⁾. Le Conseil a estimé que le ratio était satisfaisant et a envisagé de maintenir un ratio élevé d'administrateurs indépendants, supérieur aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.
- Cet objectif a été satisfait dans le cadre de la modification de la composition du Conseil intervenu après la réunion du 12 décembre 2023. Au 2 avril 2024, le ratio d'administrateurs indépendants est de 82% (9 sur 11)⁽⁴⁾.

1) 50% (4 sur 8) suivant le ratio légal. Conformément aux articles art. L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

2) 54,55% (6 sur 11) suivant le ratio légal. Conformément aux articles art. L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

3) Conformément aux règles fixées par le Code AFEP-MEDEF, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le ratio d'administrateurs indépendants.

4) Conformément aux règles fixées par le Code AFEP-MEDEF, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le ratio d'administrateurs indépendants.

Compétences des administrateurs

Le tableau ci-dessous résume les compétences des membres du Conseil d'Administration à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel :

	Jean-Pierre Mustier	Laurent Collet-Billon	Elizabeth Tinkham	Sujatha Chandrasekaran	Alain Crozier	Kat Hopkins	David Layani	Helen Lee Bouygues	Fares Louis	Monika Maurer	Françoise Mercadat-Desalles	Mandy Metten	Jean-Jacques Mornin	Astrid Stange	Total
Technologies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	13
Cybersécurité		✓	✓	✓	✓		✓		✓						6
Finance	✓	✓		✓	✓			✓		✓	✓		✓	✓	9
Leadership	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	13
Gestion des risques	✓			✓	✓			✓		✓	✓		✓		7
Gouvernance	✓		✓	✓	✓			✓		✓	✓			✓	8
RSE								✓		✓	✓			✓	4
Climat	✓				✓				✓		✓	✓		✓	6
Salariés, RH, Communication		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			9

4.2.3.2 Direction Générale

Dans le cadre du projet de séparation du Groupe, avec Tech Foundations, d'une part, et Eviden, d'autre part, Nourine Bihmane et Philippe Oliva ont été nommés, respectivement, Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Afin de mener à bien les prochaines étapes du plan de transformation du Groupe, d'accélérer le redressement de ses activités et de mener aux côtés de Paul Saleh, nommé Directeur Financier du Groupe le 1^{er} août 2023, les négociations exclusives en cours avec EPEI sous la supervision du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration d'Atos, lors de sa réunion du 3 octobre 2023, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, a décidé de nommer Yves Bernaert en qualité de Directeur Général du Groupe Atos. Nourine Bihmane a donc été nommé Directeur Général Adjoint en charge de Tech Foundations, avant de quitter le Groupe le 29 mars 2024, et Philippe Oliva a décidé de quitter le Groupe au terme d'une période de transition le 31 décembre 2023.

Le 6 décembre 2023, Carlo d'Asaro Biondo a été nommé Group General Manager en charge des opérations, du développement commercial, des partenariats, des produits et de la performance opérationnelle. Il occupe désormais la fonction de Directeur des Opérations, Directeur Général d'Eviden et de Tech Foundations.

Le 15 janvier 2024, Atos a annoncé sa décision de remanier son équipe de direction pour mettre en œuvre une stratégie ajustée. Sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, le Conseil d'Administration a nommé Paul Saleh au poste de Directeur Général du Groupe, succédant ainsi à Yves Bernaert qui quitte le Groupe après une période de transition intense dont le Conseil d'Administration lui est reconnaissant.

Paul Saleh a pour priorités le refinancement des dettes financières du Groupe et les négociations en cours ou à venir. Il travaillera en étroite collaboration avec Carlo d'Asaro Biondo.

Biographie du Directeur Général

Paul SALEH

<p>Adresse professionnelle : River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p>Nombre d'actions : 0</p> <p>Date de naissance : 29 décembre 1956</p> <p>Nationalité : Américaine</p> <p>Date de la première nomination : 14 janvier 2024</p>	<p>Biographie – Expérience professionnelle</p> <p>Directeur Général</p> <p>Paul Saleh a commencé sa carrière professionnelle chez Honeywell, où il a occupé divers postes de direction dans les domaines de la finance, de la trésorerie, des relations avec les investisseurs, de la planification stratégique et des opérations. En 1997, il a rejoint The Walt Disney Company en tant que Senior Vice-President et trésorier, poste qu'il a occupé jusqu'en 1999. Il devient ensuite Directeur Financier de Walt Disney International. À partir de septembre 2001, Paul Saleh poursuit sa carrière en tant que Executive Vice-President et Directeur Financier de Nextel Communications. Il a été nommé Directeur Financier de la société résultant de la fusion de Nextel avec Sprint et est devenu le Directeur Général par intérim de Sprint Nextel. En novembre 2010, Paul Saleh a été nommé Directeur Financier de Gannett. En 2012, il est nommé Executive Vice-President et Directeur Financier de CSC, devenu DXC Technology. De 2020 à 2023, Paul Saleh était Président-Directeur Général de Gainwell Technologies. En août 2023, il rejoint le Groupe Atos en tant que Directeur Financier et est ensuite nommé Directeur Général du Groupe le 14 janvier 2024.</p> <p>L'expertise de Paul Saleh a été reconnue par le magazine Institutional Investor où il est nommé meilleur Directeur Financier du secteur des télécommunications sans fil en 2004, 2005, 2006 et 2007. En 2005, le magazine Treasury & Risk Management l'a reconnu comme l'une des 100 personnes les plus influentes dans le domaine de la finance. En 2006 et 2017, Paul Saleh a reçu le prix attribué au Directeur Financier de l'année d'une entreprise cotée, décerné par le Northern Virginia Technology Council.</p> <p>Paul Saleh est titulaire d'un MBA de la Ross School of Business de l'Université du Michigan et d'une maîtrise en ingénierie de l'Université du Michigan.</p>
Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
<p>Autres mandats et fonctions exercés au 14 janvier 2024</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos Aucun</p>	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de Gainwell Technologies (2020-2023) • Membre du Conseil d'administration, Président du Comité d'Audit et membre du Comité stratégique d'Anterix*

(*) Société cotée

4.2.3.3 Indépendance des administrateurs

Définition de la notion d'administrateur indépendant

Conformément au Code AFEP-MEDEF

Le Code AFEP-MEDEF définit un administrateur comme indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Le Code AFEP-MEDEF, adopté par le Conseil en tant que code de référence, prévoit également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

Critère 1	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.
Critère 2	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
Critère 3*	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : <ul style="list-style-type: none"> • significatif de la société ou de son groupe ; • ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
Critère 4	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
Critère 5	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.
Critère 6	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.
Critère 7	Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.
Critère 8	Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

(*) En application des recommandations, du Code AFEP-MEDEF dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation d'affaires (Critère 3), le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, a retenu les mêmes critères que ceux utilisés l'année dernière :

- un critère quantitatif, en l'espèce le chiffre d'affaires consolidé de 1% réalisé par la Société avec un groupe au sein duquel un Administrateur exerce une fonction et/ou un mandat. Ce critère a été fixé au regard des spécificités de l'activité du Groupe Atos, en particulier des procédures rigoureuses de soumission aux appels d'offres ;
- des critères qualitatifs, à savoir : (i) la durée et la continuité de la relation commerciale (ancienneté de la relation ou impact d'éventuels renouvellements de contrats...), (ii) l'importance ou l'intensité de la relation (éventuelle dépendance économique), et (iii) l'organisation de la relation (liberté d'intérêts de l'administrateur...).

Revue de l'indépendance des administrateurs

Conformément aux exigences du Code AFEP-MEDEF et du Règlement intérieur du Conseil, la qualification d'administrateur indépendant est (i) discutée annuellement par le Comité des Nominations et de Gouvernance et, sur sa proposition, examinée annuellement au cas par cas par le Conseil d'Administration et (ii) discutée à chaque nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement des mandats des administrateurs.

Une évaluation annuelle détaillée de l'indépendance des administrateurs a été réalisée le 12 décembre 2023. À la suite

de cette évaluation annuelle, le Conseil d'Administration a également débattu, sur proposition du Comité des Nominations et de Gouvernance, de l'indépendance des administrateurs nouvellement cooptés, lors de sa réunion du 2 janvier 2024 pour Françoise Mercadal-Delasalles et Jean-Jacques Morin, lors de sa réunion du 14 janvier 2024 pour Suja Chandrasekaran et Monika Maurer, lors de sa réunion du 28 février 2024 pour David Layani, Helen Lee Bouygues et Mandy Metten et lors de sa réunion du 2 avril 2024 pour Alain Crozier.

Les conclusions de ces évaluations de l'indépendance des administrateurs effectuées le 12 décembre 2023, le 2 janvier 2024, le 14 janvier 2024, le 28 février 2024 et le 2 avril 2024, et fondées sur les critères susmentionnés, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Jean-Pierre Mustier	Laurent Collet-Billon	Elizabeth Tinkham	Jean-Jacques Morin	Astrid Stange	Françoise Mercadal-Delasalles	Monika Maurer	Suja Chandrasekaran	David Layani	Helen Lee Bouygues	Alain Crozier	Kat Hopkins	Farès Louis	Mandy Metten	
Critère 1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Critère 2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Indépendance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

5 administrateurs considérés comme non indépendants

- Kat Hopkins, Farès Louis et Mandy Metten en raison de leur qualité de salariés d'une filiale de la Société*.
- David Layani et Helen Lee Bouygues en tant que représentants de Onepoint, actionnaire détenant plus de 10% du capital social et des droits de vote de la Société

9 administrateurs considérés comme indépendants

- Jean-Pierre Mustier et Elizabeth Tinkham ont été considérés comme indépendants en l'absence de tout élément entrant dans les critères.
- 7 administrateurs qui exercent des mandats ou des fonctions dans des sociétés ayant des relations d'affaires avec la Société pouvaient néanmoins être considérés comme indépendants, compte tenu du faible chiffre d'affaires, en dessous du seuil de 1% fixé par le Conseil, réalisé par Atos avec toutes ces sociétés : Laurent Collet-Billon, Astrid Stange, Françoise Mercadal-Delasalles, Jean-Jacques Morin, Suja Chandrasekaran, Monika Maurer et Alain Crozier.

(*) Conformément à l'art. 9.3 du Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour les ratios d'administrateurs indépendants.

Au 2 avril 2024, neuf administrateurs sur onze (soit 82%) remplissent totalement les critères d'indépendance et sont donc considérés comme des administrateurs indépendants. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF,

Kat Hopkins, représentant les salariés actionnaires, et Farès Louis et Mandy Metten, représentant les salariés, n'ont pas été pris en compte dans le calcul de cette proportion.

4.2.3.4 Participation des salariés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend un administrateur représentant les salariés actionnaires nommés par l'Assemblée Générale Annuelle. La nomination de cet administrateur a été volontairement soumise aux Assemblées Générales de 2013, 2017 et 2020 et a été soumise, de manière obligatoire, à l'Assemblée Générale Annuelle de 2022, car l'actionnariat salarié représentait plus de 3 % du capital de la Société au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration comprend également deux administrateurs salariés au sens de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, nommé conformément à la procédure prévue par les statuts. Conformément à la loi « PACTE », la Société a soumis à l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2020 une modification des statuts visant à abaisser de 12 à 8 administrateurs le seuil déclenchant la nomination d'un second administrateur salarié.

Les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés sont expressément désignés dans

le Règlement intérieur comme membres du Conseil d'Administration. A ce titre, ils participent pleinement aux réunions et délibérations du Conseil. Ils ont les mêmes droits et obligations que tout autre administrateur, notamment de confidentialité, à l'exception de l'obligation de détenir au moins 500 actions de la Société.

En vertu d'un accord conclu le 14 décembre 2012, la Société a mis en œuvre un dispositif de participation des salariés au travers de la création du Conseil d'Entreprise Européen d'Atos SE et de la désignation, parmi ses membres ou des salariés d'Atos, d'un Comité Participatif composé au maximum de quatre personnes, ayant pour objet de se réunir avec des membres du Conseil d'Administration et d'échanger sur les sujets figurant à l'ordre du jour des réunions du Conseil. Une fois par an, le Comité Participatif est invité à une réunion plénière du Conseil d'Administration, qui correspond à la séance relative à la revue de la conformité des pratiques de la Société avec les règles de gouvernement d'entreprise.

4.2.3.5 Formation des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, lors de la nomination d'un nouvel administrateur, diverses sessions sont proposées avec les principaux cadres dirigeants du Groupe sur l'activité, l'organisation, la gouvernance, l'innovation et les pratiques de RSE du Groupe. Les nouveaux administrateurs reçoivent la documentation de la Société en matière de gouvernance (notamment les statuts, le Règlement intérieur du Conseil et ses annexes (Charte de l'administrateur d'Atos, Dispositif de Ring Fencing et Guide de prévention des délits d'initiés) ainsi qu'une formation spécifique portant sur la gouvernance d'entreprise.

Le programme d'intégration comprend un ordre du jour complet qui inclut des présentations informatives par des membres de la direction générale afin de familiariser les participants avec les principes fondamentaux d'Atos et ses trois lignes d'activité. Les sessions de formation mettent l'accent sur des domaines clés, en particulier la gouvernance du Conseil d'Administration, en approfondissant les principes essentiels de la gouvernance d'entreprise. Une compréhension cruciale des finances, de la stratégie et de la structure de la dette est fournie, assurant une compréhension complète de ces aspects fondamentaux. En outre, le programme intègre une session de formation sur la stratégie et les fusions-acquisitions, avec un accent particulier sur l'examen des cessions d'actifs. Le programme met également

l'accent sur l'importance du dialogue et de l'activisme des actionnaires pour favoriser une communication efficace avec les parties prenantes. Pour conclure le programme, des formations sont organisées sur les activités de RSE et de décarbonisation, la R&D (recherche et développement) et l'innovation d'Atos, ainsi qu'une visite à Bezons des innovations démontrées dans le Business Technology and Innovation Center (BTIC) d'Atos.

En outre, des formations externes spécifiques sont prévues ponctuellement pour les administrateurs. En janvier 2023, le Conseil d'Administration a tenu une réunion sur le site d'Atos aux Clayes-sous-Bois. Une visite du site où Atos maintient un important centre de R&D a été organisée, et les équipes de recherche ont présenté les innovations dans le domaine du calcul haute performance, de l'identité et des défis de l'entreprise : gestion des accès et cybersécurité. Le niveau de compétence du Conseil en matière de climat est déjà considéré comme élevé, étant donné que la société a été pionnière dans ce domaine et que les administrateurs soutiennent la stratégie environnementale avec des objectifs ambitieux depuis plus d'une décennie. Pour continuer à renforcer les compétences des administrateurs dans ces domaines, des formations sur le changement climatique par des experts reconnus sont envisagées.

4.2.3.6 Obligations de détention

En application des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions. Cette obligation ne s'applique cependant pas à l'administrateur salarié ni à l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

4.2.3.7 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration et aux cadres dirigeants

A la connaissance de la Société, les membres du Conseil d'Administration ou les cadres dirigeants n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ni n'ont été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des

affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins, ni n'ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins. Aucun des membres du Conseil d'Administration ou des cadres dirigeants n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

4.2.3.8 Conflits d'intérêts potentiels et accords

[GRI 2-15]

Comme indiqué ci-dessus, chaque année, un examen de l'indépendance des administrateurs est effectué sous la supervision du Comité des Nominations et de Gouvernance. Lors de leur nomination et annuellement, les administrateurs et les cadres supérieurs sont également tenus de fournir une déclaration à la société concernant l'existence ou l'absence, à leur connaissance, de tout conflit d'intérêts. Ce qui suit est basé sur ces vérifications annuelles.

Le Règlement intérieur du Conseil contient des dispositions spécifiques relatives à l'identification et à la gestion des conflits d'intérêts, y compris un dispositif de ring-fencing (conformément à la dernière mise à jour en date du 21 janvier 2024) (voir le paragraphe 4.2.3.9 pour plus de détails).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les fonctions au sein de la société des administrateurs, des cadres dirigeants et leurs intérêts privés et/ou autres fonctions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration, les cadres dirigeants à Atos SE ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord quelconque conclu avec les actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration ou des cadres dirigeants a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les membres du Conseil d'Administration ou des cadres dirigeants concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société autre que la disposition statutaire selon laquelle chaque administrateur, à l'exception de l'administrateur salarié et de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société et des obligations de conservation définies par le Conseil d'Administration pour les cadres dirigeants.

4.2.3.9 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Atos SE a approuvé un Règlement intérieur qui encadre les travaux du Conseil d'Administration. Le Règlement intérieur du Conseil a été mis à jour pour la dernière fois lors de la réunion du Conseil tenue du 21 janvier 2024. Compte tenu des activités de Onepoint, dont certaines sont en concurrence avec celles de la Société, il est apparu nécessaire de renforcer certaines dispositions du Règlement intérieur du Conseil afin de prévenir, d'une part, tout risque d'entente illicite au sens du droit de la concurrence, et d'autre part, d'éventuels conflits d'intérêts dans l'adoption de certaines résolutions du Conseil. Sont annexés au Règlement intérieur la Charte de l'administrateur d'Atos, le Dispositif de Ring Fencing (selon la dernière mise à jour du 21 janvier 2024) et le Guide de prévention des délits d'initiés.

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les règles relatives à la composition, le fonctionnement et le rôle du Conseil ; la rémunération des administrateurs ; l'évaluation des travaux du Conseil ; l'information des administrateurs ; le rôle, les attributions, et les règles de fonctionnement des Comités du Conseil ; les missions du Président du Conseil ; les missions spécifiques pouvant être confiées à un administrateur et les obligations de confidentialité des administrateurs.

Dès leur nomination, un exemplaire du Règlement intérieur, de la Charte de l'administrateur, du Dispositif de Ring Fencing et du Guide de prévention des délits d'initiés sont remis aux administrateurs qui accusent réception de ces documents. Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration est disponible sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.atos.net, rubrique « Investisseurs ».

Acceptation de nouveaux mandats sociaux

Conformément au Règlement intérieur, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général et le Président-Directeur Général, selon le cas, ainsi que le Directeur Général Délégué, doivent demander l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée, française ou étrangère, extérieure au Groupe.

Conflits d'intérêts [GRI 2-15]

Conformément au Règlement intérieur, un administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. L'administrateur a l'obligation d'informer le Président du Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts, même potentiel, dans lequel il ou elle pourrait être, directement ou indirectement, impliqué. Dans les cas où il ou elle ne peut éviter de se trouver en conflit

d'intérêts, il ou elle s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées, et le Président peut lui demander de ne pas participer aux délibérations. Il y a notamment conflit d'intérêts dans le cas où un administrateur ou un membre de sa famille pourrait bénéficier à titre personnel de la conduite des affaires de la Société, ou pourrait entretenir une relation ou un lien de quelque nature que ce soit avec la Société, ses filiales ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement de l'administrateur (notamment en qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires, mandataire).

Dispositif Ring Fencing

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration (article 7 et Annexe 2 tels que modifiés le 21 janvier 2024), les membres du Conseil d'Administration liés à une société concurrente⁽¹⁾ ne doivent pas :

- avoir accès aux informations stratégiques ou commercialement sensibles d'Atos SE sur les marchés concurrents ;
- participer aux réunions au cours desquelles ces informations sont discutées.

En outre, si le Conseil d'Administration est appelé à examiner un projet de transaction impliquant des activités du Groupe Atos en concurrence avec celles exercées par l'un de ses actionnaires, le ou les administrateurs nommés sur proposition ou représentant ledit actionnaire ne peuvent, en principe, ni assister au débat ni voter sur la résolution y afférente. Le Président du Conseil d'Administration, après consultation du Comité des Nominations et de Gouvernance, peut lever cette restriction s'il a obtenu des garanties de l'actionnaire concerné qu'il n'a pas de conflit d'intérêts dans l'opération proposée (par exemple, que l'actionnaire concerné n'est pas impliqué dans l'opération proposée).

Négociation lors des fenêtres négatives

Conformément au Guide d'Atos de prévention des délits d'initiés, les administrateurs, les cadres dirigeants et une liste de collaborateurs désignés d'Atos, susceptibles d'avoir accès sur une base régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées sont tenus de ne pas négocier, directement ou indirectement des titres Atos SE durant une « fenêtre négative ». Une fenêtre négative s'étend sur une période de six semaines précédant la publication des résultats financiers annuels, de trente jours précédant la publication des résultats financiers semestriels et de quatre semaines précédant la publication des informations financières au titre du premier et du troisième trimestre.

1) La notion d'entreprise concurrente désigne cumulativement (i) toute société qui intervient directement sur un ou plusieurs marchés de produits ou de services sur lesquels le Groupe Atos intervient et (ii) toute société appartenant à la même « entreprise », au sens du droit de la concurrence, que cette dernière.

4.2.3.10 Charte interne du Conseil d'Administration sur les conventions et engagements réglementés et libres

Le Conseil d'Administration a adopté une Charte interne sur les conventions réglementées et les engagements réglementés et libres.

Considérant l'organisation du Groupe Atos et, en particulier, le principe de séparation des fonctions de son système de contrôle interne, la Charte interne met en place une procédure impliquant à la fois la Direction Juridique Groupe et le Département Contrôle Interne du Groupe selon laquelle :

- la Direction Juridique Groupe est chargée de qualifier les conventions soit de conventions réglementées ou de conventions libres, et de superviser la procédure d'autorisation des conventions réglementées ; et
- le Département du Contrôle Interne du Groupe est chargé d'évaluer régulièrement si les conventions relatives aux transactions ordinaires conclues dans des conditions normales remplissent effectivement ces conditions. Il communique les résultats de ses travaux au Comité des Comptes d'Atos SE.

4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités

4.2.4.1 Assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités en 2023

Taux d'assiduité individuel

	Jean-Pierre Mustier	Laurent Collet-Billon	Vesela Asparuhova	Vivek Badrinath	Valérie Bernis	Carlo d'Asaro Biondo	Kat Hopkins	Farès Louis	Bertrand Meunier	Aminata Niane	Lynn Paine	Edouard Philippe	René Proglito	Caroline Ruellan	Vernon Sankey	Astrid Stange	Elizabeth Trinkham
Conseil d'Administration	100%	100%	100%	86,67%	96,55%	100%	89,66%	100%	100%	82,76%	50%	100%	53,57%	100%	93,10%	100%	93,10%
Comité des comptes	N/A	100%	N/A	100%	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	55,56%	N/A	100%	100%	N/A
Comité des Nominations et de Gouvernance	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	100%	100%	N/A	N/A	N/A	100%	100%	N/A	100%	100%	N/A	100%
Comité des Rémunérations	N/A	N/A	100%	N/A	89%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A
Comité RSE	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	100%	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A
Comité Ad hoc	100%	100%	N/A	N/A	86%	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A

Taux d'assiduité global

Conseil d'Administration	Comité des Comptes	Comité des Nominations et de Gouvernance	Comité des Rémunérations	Comité RSE	Comité Ad hoc
91,51%	87,88%	100%	96,30%	100%	96,88%

4.2.4.2 Activités du Conseil d'Administration

Mission

La mission du Conseil d'Administration est de déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. De plus, le Conseil d'Administration nomme les dirigeants mandataires sociaux, et statue chaque année sur l'indépendance des administrateurs, fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs des cadres dirigeants, émet le rapport sur la gouvernance d'entreprise, convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales, procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de gestion et de la sincérité des comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, à la communication aux actionnaires ainsi qu'à la revue de la qualité des informations fournies aux marchés financiers. Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'entreprise en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Modalités de fonctionnement

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les décisions relatives aux missions spécifiques du Conseil d'Administration visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent suivant l'ordre du jour arrêté par le Président et notifié aux administrateurs. Chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments et documents nécessaires à leur réflexion sont adressés aux administrateurs concomitamment à l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration nomme en fixant la durée de ses fonctions un secrétaire qui peut être choisi soit parmi les administrateurs soit en dehors d'eux. Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul des autres administrateurs au cours d'une même séance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Travaux en 2023

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration a tenu 29 réunions. Ce nombre de réunions a été nécessaire afin de permettre un examen régulier et en temps utile par le Conseil d'événements réguliers ou exceptionnels, notamment la revue du plan stratégique et de financement, la revue des développements liés au projet de séparation et la revue des projets de cession envisagés ou décidés par le Groupe.

Le taux de présence global des administrateurs aux réunions s'est élevé à 91,51% en moyenne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour traiter notamment des sujets suivants :

Informations financières, budget et engagements financiers :

- revue du budget pour 2024 ;
- revue des informations financières et rapports trimestriels et des informations de nature prévisionnelle ;
- revue et arrêté (i) des comptes annuels et consolidés 2022 et (ii) des comptes consolidés pour le premier semestre 2023 ;
- proposition relative à l'affectation du résultat 2023 ;
- revue des présentations et communiqués financiers ;
- approbation de garanties maison mère et l'examen des engagements hors bilan ;
- examen régulier de la situation financière du Groupe et du plan de maintien des financements et d'obtention des refinancements.

A des fins d'actualisation, dans le cadre de ses activités en 2024, le Conseil d'Administration du 4 février 2024 a discuté de la nomination d'un mandataire *ad hoc*⁽¹⁾ afin d'encadrer les discussions avec ses banques en vue de parvenir à un plan de refinancement de sa dette financière et de faciliter une issue rapide. Le 25 mars 2024, le Conseil a également discuté de l'ouverture d'une procédure amiable de conciliation⁽²⁾ ayant pour objectif de favoriser l'émergence d'un accord global sur la restructuration de la dette financière d'Atos SE avec ses créanciers bancaires et obligataires.

1) Le mandataire *ad hoc* est un tiers indépendant dont la mission est d'assister la Société dans ses échanges, en vue de converger vers une solution financière adéquate dans les meilleurs délais, dans l'intérêt social de la Société. Le mandat *ad hoc* est une procédure amiable permettant de conduire des négociations dans un cadre confidentiel. Le mandat *ad hoc* ne concerne que la dette financière de la Société et est sans incidence sur les salariés, clients et fournisseurs du Groupe.

2) La conciliation est une procédure, dite amiable ou préventive, de traitement des difficultés des entreprises. Elle est prévue par les dispositions du Code de commerce. Les négociations, qui se déroulent sous l'égide d'un conciliateur désigné par le Président du Tribunal de commerce, sont confidentielles. Le conciliateur a notamment pour mission de favoriser la conclusion, entre le débiteur et ses créanciers financiers qui y sont appelés, d'un accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de l'entreprise et à assurer sa pérennité.

Projets stratégiques et opérations :

- revue et approbation du plan stratégique de la Société ;
- sessions stratégiques pour examiner et discuter de la dynamique stratégique et des options disponibles pour Atos ;
- suivi du projet de séparation d'Atos en deux entités cotées (Eviden et TFCo), comme annoncé le 14 juin 2022, et de la réorganisation préalable des deux périmètres ; y compris dans ce contexte, mise à jour régulière sur le projet de monétisation d'une participation pouvant aller jusqu'à 30% dans Eviden, y compris en ce qui concerne les discussions avec Airbus qui n'ont finalement pas été poursuivies conformément au communiqué de presse du 29 mars 2023 ;
- mise à jour régulière sur la cession envisagée de Tech Foundations et l'avancement des discussions, qui n'ont finalement pas été poursuivies conformément au communiqué de presse du 28 février 2024 ;
- examen de deux offres reçues sur BDS et approche des négociations avec Airbus, qui n'ont finalement pas été poursuivies conformément au communiqué de presse du 19 mars 2024 ;
- examen régulier des activités de fusions et acquisitions, y compris les cessions d'Unify à Mitel, des activités italiennes d'Atos à Lutec S.p.A et d'Ecoact à Schneider Electric dans le cadre du plan de cession de 700 millions d'euros initié en juin 2022 et élargi par un programme de désinvestissement supplémentaire de 400 millions d'euros.

Rémunérations :

- politique de rémunération :
 - définition de la politique de rémunération applicable en 2023 au Président du Conseil d'Administration, aux administrateurs, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué ;
 - revue de la conformité de la politique de rémunération des dirigeants avec le Code AFEP-MEDEF ;
 - détermination de la rémunération de Nouridine Bihmane en tant qu'ancien Directeur Général ;
 - détermination de la rémunération de Philippe Oliva en tant qu'ancien Directeur Général Délégué ;
 - détermination de la rémunération d'Yves Bernaert en tant qu'ancien Directeur Général ;
 - détermination de la rémunération de Jean-Pierre Mustier en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration ;
 - détermination de la rémunération de Laurent Collet-Billon en tant que nouveau Vice-Président du Conseil d'Administration ;
- rémunération variable :
 - constatation des résultats pour la rémunération variable au titre du second semestre 2022 de Nouridine Bihmane en tant qu'ancien Directeur Général et Philippe Oliva en tant qu'ancien Directeur Général Délégué ;
 - fixation des objectifs associés à la partie variable de la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour 2023 ;
- rémunération des administrateurs :
 - approbation de la structure de la rémunération des administrateurs.
- plans d'incitation à long terme :

- validation de la réalisation partielle des conditions de performance applicables aux plans d'actions de performance en date du 24 juillet 2020 ;
- mise en place d'un plan d'actions de performance pour 2023 en faveur des salariés du Groupe, du Comité de direction du Groupe et des cadres dirigeants.

Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) :

- examen et approbation de la déclaration de performance non financière (DPEF) pour l'année 2022 ;
- examen annuel des résultats de la stratégie RSE du Groupe en 2022 ;
- examen des défis en matière de RSE pour 2023 ;
- examen du nouveau paysage réglementaire en matière de RSE (CSRD, Taxonomie) et des initiatives mises en œuvre au sein du Groupe pour s'aligner sur les exigences en matière de reporting non financier ;
- suivi de la double évaluation de la matérialité qui doit être réalisée conformément aux exigences de la CSRD.

Gouvernance :

- Assemblée Générale :
 - convocation de l'Assemblée Générale Annuelle ;
 - revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle ;
 - réponses aux questions écrites des actionnaires ; examen des projets de résolution présentés par certains actionnaires à l'Assemblée Générale Annuelle 2023.
- gouvernance de la Société :
 - désignation d'Yves Bernaert le 3 octobre 2023 puis, au titre des activités du Conseil en 2024, de Paul Saleh le 14 janvier 2024, en qualité de Directeur Général ;
 - revue et modification de la composition du Conseil d'Administration, incluant la nomination de Jean-Pierre Mustier en qualité de Président du Conseil d'Administration, Laurent Collet-Billon en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, Elizabeth Tinkham en qualité d'Administratrice Référente et de nouveaux membres du Conseil ;
 - modification de la composition des Comités ;
- documentation relative à la gouvernance :
 - revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
 - revue du Document d'Enregistrement Universel 2022 et du rapport de conformité 2022 ;
 - revue du Règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- fonctionnement des organes sociaux :
 - renouvellement ou approbation de certaines délégations de pouvoirs aux cadres supérieurs ;
 - évaluation des travaux du Conseil en 2023 ;
 - revue de la composition du Conseil et approbation de la politique de diversité ;
 - revue de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration ;
 - revue de la conformité des pratiques de la Société avec le Code AFEP-MEDEF ;
 - revue annuelle des conventions réglementées autorisées au cours des exercices précédents.

- risques :
 - approbation de garanties parentales ;
 - revue de l'exercice de cartographie des risques après son examen par le Comité des Comptes ;
 - revue et suivi de la gestion des risques ;
 - revue des recommandations des missions d'audit interne ;
 - revue des principaux litiges en cours, notamment le contentieux Trizetto ;
- conformité :
 - examen annuel de conformité de 2023 et suivi des alertes de conformité de 2022 ;
 - suivi du rapport de l'AFA (Agence française anticorruption).

4.2.4.3 Activité du Comité des Comptes

Composition

Le Comité des Comptes est composé de trois membres dont deux membres indépendants.

De par leur formation et leur expérience professionnelle, chaque membre du Comité dispose d'une expérience considérable et d'une expertise de haut niveau en matière financière et comptable (voir les biographies à la section 4.2.3.1).

Le Comité des Comptes est présidé par Jean-Jacques Morin qui a commencé sa carrière chez Deloitte où il a passé cinq ans dans l'audit et le conseil. Avec plus de deux décennies d'expérience, notamment en tant que Directeur Financier d'Alstom et d'Accor, Jean-Jacques Morin possède une expertise financière approfondie et gère habilement des environnements financiers complexes. De 2016 à 2020, il a été membre du Comité d'Audit d'Orbis. Il a également présidé le Comité des finances et de l'audit de Vallourec (société cotée sur Euronext Paris) de 2018 à 2021. Dans ses fonctions actuelles de Directeur Général Adjoint et Directeur Général de la Division Premium, Milieu de Gamme et Economie d'Accor, Jean-Jacques Morin continue de mettre en valeur sa vaste expérience et son leadership dans le secteur financier.

Astrid Stange a occupé des postes de direction générale principalement dans le secteur de l'assurance, dirigeant la pratique allemande de l'assurance au Boston Consulting Group (2008-2013) et assumant le rôle de Directrice Générale d'AXA SA et de membre de son Comité de Direction (2017-2021). En outre, elle a été Directrice Générale d'AXA Group Operations SA de 2018 à 2021. Au cours de la même période, elle a également été membre du Conseil de surveillance et contrôleur financier du GIE AXA. Son expérience, y compris son poste actuel de Présidente Directrice Générale d'ELEMENT Insurance AG (Allemagne), lui permet d'apporter une expertise financière ainsi qu'une vision métier utile au contrôle interne et à la gestion des risques.

Laurent Collet-Billon possède une grande expertise des questions financières et de gestion des risques, acquise au cours de son éminente carrière à la Direction générale de l'armement (DGA), où il a acquis une expérience en matière de supervision financière, de planification stratégique et de réduction des risques dans le contexte des marchés publics de la défense et de la coopération internationale. Les rôles de conseiller de Laurent Collet-Billon chez Alcatel-Lucent et Thales soulignent sa capacité à naviguer dans des paysages financiers complexes et à veiller au respect des réglementations.

Le Conseil a régulièrement entendu les rapports des Commissaires aux comptes ainsi que ceux de ses quatre Comités permanents.

Dans le cadre du projet de séparation du Groupe en deux sociétés cotées indépendantes, le Conseil s'est également appuyé sur les travaux de son Comité Ad hoc.

Les Comités sont régis par le Règlement intérieur du Conseil d'Administration. Les Comités ont un rôle uniquement consultatif dans le seul but de préparer les travaux du Conseil, seul organe décisionnaire et responsable. Ils rendent compte de leurs travaux au Conseil d'Administration. Leurs recommandations sont discutées longuement en séance, le cas échéant sur la base de la documentation produite par les Comités.

Mission

Le Comité des Comptes prépare et facilite le travail du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence. Il assiste à ce titre le Conseil d'Administration dans son analyse de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société. Le Comité formule avis et recommandations au Conseil d'Administration conformément aux missions confiées par le Conseil :

En ce qui concerne les comptes

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels de la Société préparés par la Direction Financière ;
- examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes sociaux et consolidés de la Société et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, comptable et la trésorerie, l'Audit Interne ou toute autre personne du management, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;
- examiner avant leur publication les projets de rapport d'activité, de comptes de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives (telles que apports, fusions, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.), et notamment celles à l'occasion desquelles pourrait se produire un conflit d'intérêt ;
- examiner les documents financiers diffusés par la Société lors de l'approbation des comptes annuels ainsi que les documents et communiqués financiers importants avant leur émission et, éventuellement, donner une appréciation sur ceux-ci ; et
- rendre compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle que le Comité des Comptes a joué dans le processus.

En ce qui concerne le contrôle externe de la Société

- examiner les questions relatives à la nomination ou au renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société ;
- suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ;
- approuver la fourniture des services, autres que la certification des comptes et les services requis du Commissaire aux comptes par la loi, par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau, au profit de la Société et de ses filiales. Il se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du ou des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- se faire communiquer les montants des honoraires versés par la Société et son Groupe aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux comptes et de s'assurer que leur montant ou la part qu'ils représentent dans leur chiffre d'affaires ne soit pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- s'assurer de la rotation des signataires des comptes au nom des cabinets dans les grands réseaux, le cas échéant, et du décalage dans le temps de l'échéance des mandats des deux Commissaires aux comptes ; et

s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes de leurs conditions d'indépendance.

En ce qui concerne le contrôle interne et le suivi des risques de la Société :

- évaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, d'examiner les risques et engagements hors bilans significatifs, d'entendre le responsable de l'Audit Interne, de donner son avis sur l'organisation de son service et d'être informé de son programme de travail. Le Comité est destinataire des rapports d'Audit Interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;

- examiner avec les responsables de l'Audit Interne les objectifs et plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'Audit Interne, les conclusions de ces interventions, les actions et les recommandations et suites qui leur sont données et le montant des honoraires sollicités, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
- examiner les méthodes et résultats de l'Audit Interne, et vérifier que les procédures utilisées concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec exactitude la sincérité et la réalité de la Société et soient conformes aux règles comptables ;
- apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;
- examiner les méthodes et procédures de reporting et de traitement des informations comptables et financières en provenance des filiales et/ou des unités opérationnelles ;
- être informé par la direction générale, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques ;
- confier à l'Audit Interne toute mission qu'il jugerait nécessaire ;
- contrôler l'efficacité de l'Audit Interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière et extra-financière ; et
- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs, notamment au travers d'une revue des litiges, et d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Modalités de fonctionnement

Aux termes du Règlement intérieur du Conseil d'Administration, les membres du Comité des Comptes bénéficient, lors de leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de la Société. Le Comité des Comptes entend les Commissaires aux comptes, mais également les Directeurs Financiers, comptables et de la trésorerie. L'examen des comptes par le Comité des Comptes doit être accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats de l'audit légal, notamment les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, mais aussi des options comptables retenues. Il doit être accompagné d'un rapport complémentaire destiné au Comité des Comptes prévu par les dispositions légales applicables et d'une présentation du Directeur Financier décrivant l'exposition aux risques, incluant les risques sociaux et environnementaux, et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. S'agissant de l'Audit Interne et du contrôle des risques, le Comité des Comptes entend le responsable de l'Audit Interne. Il doit être informé du programme d'Audit Interne et être destinataire des rapports d'Audit Interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports. Le Comité des Comptes peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

En 2023, le Comité des Comptes, dans son fonctionnement, s'est appuyé sur les compétences internes de la Société, notamment le Directeur Financier Groupe, le Secrétaire Général, le Directeur Juridique, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur de la Gestion des Risques et des procédures Rainbow (contrôle et suivi de la gestion des appels d'offres), le Directeur des Relations Investisseurs et Communication Financière du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont assisté, en tant que de besoin et sur demande du Président du Comité des Comptes, aux réunions du Comité des Comptes. Le Directeur Général du Groupe a également assisté aux réunions pour répondre aux questions des membres du Comité des Comptes. L'ensemble de la documentation présentée au Comité des Comptes a été transmis par le Directeur Financier Groupe au Comité des Comptes plusieurs jours avant la tenue des réunions.

Travaux en 2023

Au cours de l'exercice 2023, le Comité des Comptes a tenu neuf réunions. Le taux de présence des membres aux réunions s'est élevé à 87,88% en moyenne.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité des Comptes a examiné les documents comptables et financiers, avant leur présentation au Conseil d'Administration ; il a également revu les principales positions comptables et les méthodes utilisées. Il a examiné les rapports financiers trimestriels portant sur la performance du Groupe, les comptes consolidés pour 2022, les comptes semestriels pour 2023, et les projets de communiqués financiers, avant leur transmission au Conseil d'Administration.

Le Comité des Comptes a été régulièrement informé des conclusions des principales missions réalisées et a revu les rapports de synthèse des activités de l'Audit Interne. Il a été régulièrement informé du suivi de la gestion des risques des contrats significatifs et examiné les mises à jour de la cartographie des risques présentée par le Directeur de l'Audit Interne, qui incluent les risques sociaux et environnementaux. Il a également revu régulièrement l'état des réclamations et litiges déclarés et des provisions. Le Comité des Comptes a revu les rubriques pertinentes du Document d'Enregistrement Universel. Il a été régulièrement tenu informé de la situation de trésorerie et des besoins de financement du Groupe et a revu les engagements hors-bilan significatifs. Le Comité des Comptes a également examiné la liquidité et le financement du Groupe. Il a entendu les rapports intermédiaires et finaux des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que le compte-rendu de leurs autres travaux réalisés dans le cadre de leur mission d'audit générale. Le Comité des Comptes a également supervisé le processus de sélection du nouveau Commissaire aux Comptes dont la nomination sera soumise à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2024. Il a également examiné la rémunération et l'indépendance des Commissaires aux comptes.

4.2.4.4 Activité du Comité des Nominations et de Gouvernance

Composition

Le Comité des Nominations et de Gouvernance est composé de quatre membres dont trois membres indépendants.

Mission

Le Comité des Nominations et de Gouvernance a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence, conformément aux missions confiées par le Conseil :

En ce qui concerne les nominations :

- rechercher et examiner, pour le Conseil d'Administration, toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ou à une fonction de dirigeant devant exercer un mandat social ;
- formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'Administration en tenant compte notamment de l'équilibre souhaitable au sein du Conseil d'Administration au regard de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et d'apprécier l'opportunité des renouvellements de mandats ;
- organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants avant toute démarche auprès de ces derniers (telle que décrite ci-dessous) ;
- revoir et formuler des recommandations s'agissant du plan de succession des mandataires sociaux exécutifs.

En ce qui concerne le gouvernement d'entreprise :

- examiner la mise en œuvre des meilleures normes de gouvernement d'entreprise par le Conseil d'Administration ;
- superviser l'évaluation annuelle des travaux du Conseil ;
- examiner les opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'Administration ;
- préparer les travaux du Conseil d'Administration relatifs à l'évaluation de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration ;
- répondre, de manière ad hoc, aux questions portant sur le fonctionnement du Conseil.

Procédure de sélection des candidats administrateurs indépendants

Le Comité des Nominations et de Gouvernance identifie et sélectionne les candidats au poste d'administrateur indépendant selon la procédure suivante :

- identification des profils manquants au travers de l'analyse des objectifs de la politique de diversité définie par le Conseil et des commentaires et suggestions émis par les membres du Conseil d'Administration en répondant au questionnaire relatif à l'évaluation annuelle des travaux du Conseil ;
- identification par le Comité des Nominations et de Gouvernance des candidats potentiels remplissant les critères identifiés, avec l'aide, le cas échéant, d'un consultant externe ;
- présélection de candidats par le Comité des Nominations et de Gouvernance après examen approfondi de leur compétence, expérience, parcours professionnel, indépendance et capacité à remplir les devoirs de la Charte de l'administrateur d'Atos SE ;

- le Président ou un autre membre du Comité des Nominations et de Gouvernance contacte les candidats présélectionnés et s'enquiert de leur intérêt à faire acte de candidature ;
- les candidats présélectionnés ayant confirmé leur intérêt à faire acte de candidature s'entretiennent individuellement avec chaque membre du Comité des Nominations et de Gouvernance et remplissent un questionnaire avec des déclarations et les engageant à respecter les règles du Conseil ;
- après ces entretiens, le Comité des Nominations et de Gouvernance émet une recommandation au Conseil d'Administration ;
- examiner les opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'Administration, formuler des recommandations en matière d'évaluation de l'indépendance des administrateurs et superviser l'évaluation annuelle des travaux du Conseil.

Modalités de fonctionnement

Le Comité des Nominations et de Gouvernance est soumis aux mêmes modalités de fonctionnement que celles applicables aux autres Comités du Conseil d'Administration. Le Comité des Nominations et de Gouvernance peut recourir à des consultants externes si nécessaire.

Activités en 2023

Au cours de l'année 2023, le Comité des Nominations et de Gouvernance a tenu dix-sept réunions. Le taux de présence des membres à la réunion était de 100%.

Le Comité des Nominations et de Gouvernance s'est réuni en 2023 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

- recherche de candidats potentiels aux fonctions d'administrateur en tenant compte de la politique de diversité définie par le Conseil ;
- proposition de nomination de nouveaux administrateurs et renouvellement des mandats de certains administrateurs à l'Assemblée Générale Annuelle ;
- proposition de composition des Comités du Conseil d'Administration après l'Assemblée Générale Annuelle et les modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration ;
- revue des dirigeants clés et de leurs plans de succession ;
- revue annuelle de la composition du Conseil d'Administration par rapport à la politique de diversité du Conseil ;
- revue de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil en 2023 ;
- propositions relatives à l'examen de l'indépendance des administrateurs ;
- proposition de nomination de nouveaux Directeurs Généraux ;
- proposition de nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-Président du Conseil d'Administration ;
- proposition de nomination d'une nouvelle Administratrice Référente et définition de ses missions ;
- proposition pour la gouvernance respective de TFCo et Eviden et lancement d'un processus de recherche de candidats administrateurs.

4.2.4.5 Activité du Comité des Rémunérations

[GRI 2-20]

Composition

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres dont deux membres indépendants. Le Comité des Rémunérations est présidé par un membre indépendant et comprend un administrateur salarié conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Mission

Le Comité des Rémunérations a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence, conformément aux missions confiées par le Conseil :

- formuler des propositions s'agissant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et des cadres dirigeants (montant de la rémunération fixe et définition des règles de détermination d'une rémunération variable, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances et avec la stratégie à moyen terme de la Société et en contrôlant l'application annuelle de ces règles) et des membres du Conseil d'Administration ;
- revoir et formuler des recommandations au Conseil d'Administration de la politique de rémunération annuelle des mandataires sociaux ;
- participer à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et de ses filiales. Le Comité des Rémunérations a notamment pour mission de formuler des propositions sur les décisions d'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ou d'actions de performance au bénéfice des mandataires sociaux et de tout ou partie du personnel salarié de la Société et des filiales ;
- formuler des propositions en matière d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre en application des autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires. Il propose les noms des bénéficiaires des attributions d'actions, les conditions (notamment la durée de la période d'acquisition et celle de la période de conservation) et les critères d'attribution des actions (qualité

de salarié au moment de l'attribution définitive, conditions de performance individuelle ou de performance financière de la Société, etc.) ;

- s'agissant des membres du Conseil d'Administration, déterminer chaque année le montant global de la rémunération qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale et les modalités de répartition de ladite rémunération entre les membres du Conseil d'Administration (et le cas échéant, le(s) censeur(s)), en tenant compte, notamment, de la présence de ces membres aux réunions dudit Conseil d'Administration et des Comités dont ils font partie, du niveau de responsabilité encouru par les administrateurs (et le cas échéant, le(s) censeur(s)) et du temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions ;
- émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le Conseil d'Administration en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de commerce ;
- émettre des observations et/ou recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Modalités de fonctionnement

Le Comité des Rémunérations se réunit hors la présence du Président du Conseil d'Administration et des cadres dirigeants pour la fixation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration et aux cadres dirigeants, la détermination des objectifs y afférents applicables aux cadres dirigeants, ainsi que l'appréciation de leur performance à l'occasion de l'attribution de leur rémunération variable. Le Comité des Rémunérations formule auprès du Conseil d'Administration une appréciation sur la performance des cadres dirigeants. Les cadres dirigeants sont associés aux travaux du Comité des Rémunérations se rapportant aux propositions relatives à la politique d'incitation à long terme des salariés. Si nécessaire, le Comité des Rémunérations peut faire appel à des experts externes.

Activités en 2023

Au cours de l'année 2023, le Comité des Rémunérations a tenu neuf réunions. Le taux de présence des membres aux réunions était de 96,30%.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni en 2023 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

- Politique de rémunération :
 - propositions dans le cadre de la revue de la conformité avec le Code AFEP-MEDEF des rémunérations respectives du Président du Conseil d'Administration et des cadres dirigeants ;
 - propositions relatives à la détermination de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et des cadres dirigeants ;
 - propositions relatives à la définition de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil, au Vice-Président du Conseil aux administrateurs et aux cadres dirigeants ;
 - proposition concernant la rémunération du Directeur Général ;
- Rémunération variable :
 - propositions dans le cadre de la constatation des résultats de la rémunération variable au titre du second semestre 2022 de Nourdine Bihmane, ancien

Directeur Général, et de Philippe Oliva, ancien Directeur Général Délégué ;

- propositions relatives aux objectifs pour les rémunérations variables pour 2023 du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.
- Rémunération des administrateurs :
 - propositions de répartition de la rémunération des administrateurs pour 2023 ;
 - propositions de modification de la rémunération des administrateurs pour 2024 ;
- Plans d'incitation à long terme :
 - proposition de validation de la réalisation partielle des conditions de performance applicables aux plans d'actions de performance du 24 juillet 2020 ;
 - proposition relative aux livraisons du plan d'incitation à long terme ;
 - propositions relatives à l'actionnariat salarié, y compris les conséquences sur les plans antérieurs dans le cadre du projet de séparation et le plan futur à mettre en œuvre après la séparation ;
 - propositions dans le cadre de la mise en place en 2023 d'un plan d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés du Groupe, du Comité de Direction du Groupe, et des cadres dirigeants.

4.2.4.6 Activité du Comité RSE

Composition

Le Comité RSE est composé de trois membres dont deux membres indépendants. Les réunions du Comité RSE sont toujours ouverts aux autres membres du Conseil d'Administration.

Le Comité RSE est présidé par un administrateur indépendant depuis décembre 2018

Mission

Le Comité RSE a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence. A ce titre, le Comité RSE formule tout avis et recommandations au Conseil d'Administration conformément aux missions confiées par le Conseil :

- l'examen de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale et de la mise en œuvre des projets liés à cette stratégie ;
- la revue des engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, notamment en matière de bien-être au travail, de diversité et d'environnement ;
- l'appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociale et environnementale ;
- la revue des politiques de responsabilité sociale et environnementale en prenant en compte leur impact en termes de performance économique ;

- l'examen de la déclaration annuelle de performance extra-financière ; et
- l'examen de la synthèse des notations réalisées sur le Groupe par les agences de notation et par les analyses extra-financières.

Modalités de fonctionnement

Lors des réunions du Comité RSE, le responsable de la RSE explique en détail les questions environnementales et climatiques ainsi que l'évolution du cadre réglementaire et ces sujets sont longuement discutés avec les membres du Comité RSE. Le Président du Comité RSE rend compte très régulièrement des travaux du Comité à l'ensemble du Conseil d'Administration. En février 2021, une réunion du Comité RSE s'est tenue en présence de l'ensemble du Conseil d'Administration afin de présenter l'équipe RSE à tous les membres du Conseil d'Administration et de permettre à ces derniers d'améliorer leur compréhension des sujets sur lesquels l'équipe RSE se concentre, des objectifs fixés par le Groupe et de ce qui différencie le Groupe sur le marché. Le Comité RSE est soumis aux mêmes règles générales de fonctionnement que celles applicables aux autres Comités du Conseil. Le Comité RSE se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Comité RSE peut, dans l'exercice de ses attributions, prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir notifié le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil d'Administration. Le Comité RSE peut recourir à des experts externes en tant que de besoin.

Activités en 2023

Au cours de l'exercice 2023, le Comité RSE s'est réuni deux fois. Le taux de participation des membres aux réunions a été de 100%.

Le Comité RSE s'est réuni en 2023 afin de traiter notamment les sujets suivants afin de formuler des avis et des recommandations au Conseil d'Administration :

- examen et recommandations au Conseil d'Administration concernant l'approbation de la déclaration de performance non financière (DPEF) pour l'année 2022 ;

- examen annuel des résultats de la stratégie RSE du Groupe en 2022 ;
- examen des défis en matière de RSE pour 2023 ;
- examen du nouveau paysage réglementaire en matière de RSE (CSRD, Taxonomie) et des initiatives mises en œuvre au sein du Groupe pour s'aligner sur les exigences en matière de reporting non financier ;
- suivi de la double évaluation de la matérialité qui doit être réalisée conformément aux exigences de la CSRD.

4.2.4.7 Activité du Comité Ad hoc

Dans le cadre de l'étude du plan stratégique du Groupe présenté lors du Capital Markets Day du 14 juin 2022 visant à séparer le Groupe en deux sociétés cotées indépendantes, et conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un Comité Ad hoc.

Composition

Le Comité Ad hoc est composé de cinq membres qui sont tous indépendants.

Mission

Le Comité Ad hoc a été mis en place pour fournir des recommandations et superviser l'étude et la mise en œuvre du projet de séparation du Groupe en deux sociétés cotées indépendantes par l'équipe de direction ainsi que pour superviser le travail de l'expert indépendant.

Compte tenu de l'évolution de la stratégie, de la nomination d'un mandataire *ad hoc*⁽¹⁾ annoncée le 5 février 2024, suivi de l'ouverture d'une procédure amiable de conciliation⁽²⁾ annoncée le 26 mars 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'élargir la mission du Comité Ad hoc afin de suivre l'évolution de la situation financière de la Société, l'avancement de toute mesure de protection juridique, et d'échanger de manière proactive et de soutenir la direction dans ses propositions au Conseil d'Administration.

Activités en 2023

Au cours de l'exercice 2023, le Comité Ad hoc s'est réuni à quatorze reprises. La participation des membres aux réunions a été de 96,88%.

1) Le mandataire *ad hoc* est un tiers indépendant dont la mission est d'assister la Société dans ses échanges, en vue de converger vers une solution financière adéquate dans les meilleurs délais, dans l'intérêt social de la Société. Le mandat *ad hoc* est une procédure amiable permettant de conduire des négociations dans un cadre confidentiel. Le mandat *ad hoc* ne concerne que la dette financière de la Société et est sans incidence sur les salariés, clients et fournisseurs du Groupe.

2) La conciliation est une procédure, dite amiable ou préventive, de traitement des difficultés des entreprises. Elle est prévue par les dispositions du Code de commerce. Les négociations, qui se déroulent sous l'égide d'un conciliateur désigné par le Président du Tribunal de commerce, sont confidentielles. Le conciliateur a notamment pour mission de favoriser la conclusion, entre le débiteur et ses créanciers financiers qui y sont appelés, d'un accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de l'entreprise et à assurer sa pérennité.

4.2.5 Evaluation des travaux du Conseil d'Administration

[GRI 2-18]

Procédure

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration, celui-ci doit évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que la composition, l'organisation et le fonctionnement de ses Comités.

L'évaluation vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; et
- apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil.

Une fois par an, le Conseil d'Administration doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et informer les actionnaires chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel de la réalisation de ces évaluations et des suites données.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration effectue depuis 2009 une évaluation annuelle formalisée sous la supervision de l'Administrateur Référent, le Comité des Nominations et de Gouvernance étant chargé du processus depuis la création du Comité en décembre 2020 en raison de la disparition des fonctions d'Administrateur Référent.

Cette année a été marquée par une activité accrue en matière d'activisme actionnarial et par le rétablissement du rôle de l'Administrateur Référent dans la continuité de la mission antérieure du Président du Comité des Nominations et de Gouvernance, décision entérinée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 juin 2023. Conformément au Règlement intérieur du Conseil, l'Administrateur Référent et ce Comité assument désormais la responsabilité de la conduite de l'évaluation de la performance du Conseil d'Administration.

Pour l'exercice 2023, l'évaluation des performances du Conseil d'Administration a été réalisée en interne. Une évaluation externe a été réalisée en 2022, étant rappelé que la meilleure pratique suivie par Atos est d'avoir une évaluation externe tous les trois ans. Pour les besoins de l'évaluation, chaque administrateur a reçu et a été invité à remplir un questionnaire visant à évaluer les travaux et les évolutions du Conseil à la lumière des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Le questionnaire pour l'année 2023 a été mis à jour pour tenir compte des défis actuels du Groupe et de l'évolution récente de la gouvernance, y compris le dialogue avec les actionnaires et la compréhension des attentes des analystes et des investisseurs.

Un questionnaire spécifique a également été fourni pour évaluer la performance des Comités permanents (Comités des Comptes, des Nominations et de Gouvernance, des Rémunérations et RSE).

Résultats de l'évaluation 2023 et recommandations pour 2024

L'évaluation générale et les recommandations et pistes pour 2024 sont décrites dans le tableau suivant :

Évaluation générale	Domaines d'amélioration et mesures à prendre en 2024
Stratégie et connaissance des activités d'Atos	
<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil reçoit des informations suffisantes pour comprendre correctement la stratégie du Groupe et son positionnement sur le marché et pour évaluer efficacement la stratégie d'Atos telle qu'elle est déployée par la direction générale Adéquation de l'information concernant la performance financière du Groupe et adéquation du contrôle de la communication financière du Groupe Rôle satisfaisant du Comité des Rémunérations dans la préparation des décisions relatives à la rémunération des mandataires sociaux exécutifs Dialogue satisfaisant avec les actionnaires de la Société et certains administrateurs, y compris l'Administratrice Référente 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer davantage de business managers dans les présentations, et/ou des membres de la communauté scientifique pour apporter des points de vue différents Continuer à améliorer la qualité des rapports au Conseil d'Administration avec des indicateurs clés de performance (KPIs), y compris la satisfaction des clients
Gestion des risques	
<ul style="list-style-type: none"> Procédures adéquates en vigueur pour l'identification, la prévention et la gestion des risques au sein du Groupe Rapports satisfaisants du Comité des Comptes et du Comité RSE sur la conformité et l'éthique dans leurs domaines respectifs Des informations appropriées sont fournies au Conseil d'Administration concernant les principaux risques du Groupe et la gestion des risques Rapport satisfaisant du Comité des Comptes sur la cartographie et la gestion des risques. Les administrateurs se sont félicités de l'accent mis par le nouveau Président sur les questions liées aux risques 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de réunions consacrées à la RSE afin de continuer à répondre aux préoccupations liées aux risques
Performance et composition du Conseil d'Administration	
<ul style="list-style-type: none"> Des discussions libres et ouvertes lors des réunions du Conseil d'Administration Des rôles clés bien définis au sein du Conseil d'Administration, y compris l'Administratrice Référente, le Vice-Président et les Présidents des Comités Niveau d'indépendance du Conseil d'Administration permettant une remise en question saine de l'équipe de direction Combinaison satisfaisante de compétences au sein du Conseil d'Administration pour comprendre les sujets et défis stratégiques, les principes de gestion des risques, la conformité et l'éthique, ainsi que les états et rapports financiers Interaction appropriée entre l'équipe de direction et le Conseil d'Administration. Efforts pour établir une relation propice entre le Conseil d'Administration et les principaux membres de l'équipe de direction Des rôles définis de manière appropriée au sein des quatre Comités permanents du Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à améliorer les performances du Conseil d'Administration en diversifiant les compétences, notamment en favorisant les axes de recherche suivants : finance, gestion des risques, technologie et services (pour plus de détails, voir les développements récents concernant la composition du Conseil d'Administration à la section 4.2.3.1 (<i>Politique de diversité au niveau du Conseil d'Administration</i>)).
Comités	
<ul style="list-style-type: none"> <u>Tous les Comités</u> : définition claire des rôles et responsabilités respectifs des Comités par rapport au Conseil d'Administration et à la direction. Bonne connaissance des lignes directrices et des exigences réglementaires en vigueur dans le domaine de compétences de chaque Comité <u>Tous les Comités</u> : impact significatif des recommandations de chaque Comité sur les débats et les décisions du Conseil d'Administration dans des domaines clés <u>Comité des Comptes</u> : réponses aux questions du Comité à la Direction Financière du Groupe et/ou au responsable de l'Audit Interne fournies de manière directe et dans un délai raisonnable <u>Comité des Nominations et de Gouvernance</u> : informations suffisantes reçues pour évaluer les compétences, les qualités et la situation professionnelle des administrateurs et apprécier leur indépendance 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Comité des Comptes</u> : augmenter la fréquence des réunions, notamment en ce qui concerne la RSE <u>Comité des Nominations et de Gouvernance</u> : prévoir une session dédiée à la planification de la succession <u>Comité des Rémunérations</u> : continuer à améliorer la transparence et le processus de détermination de la rémunération du Directeur Général ; mises à jour régulières des politiques des agences de conseil en vote en matière de rémunération ; participation à des conférences sur ce sujet au niveau local et international <u>Comité RSE</u> : un membre a proposé de mettre davantage l'accent sur le suivi de la diversité et du bien-être au travail

Résultats de la mise en œuvre des recommandations pour 2022

Les administrateurs estiment que les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de 2022 ont été dûment prises en compte en 2023. Il s'agit en particulier des recommandations suivantes :

- Composition du Conseil d'Administration : poursuivre le renforcement de la formation des administrateurs, en particulier pour les nouveaux membres, et maintenir des sessions de formation sur les grands défis technologiques et transformationnels auxquels le Groupe est confronté en y consacrant le temps nécessaire et au bon rythme ;
- Stratégie : améliorer la planification stratégique pour discuter de la transformation du Groupe ;
- Risques : maintenir les sessions périodiques au niveau du Conseil d'Administration pour examiner la gestion et le suivi des risques, y compris les risques opérationnels et sociaux, après l'examen par le Comité des Comptes ; et
- Gouvernance : continuer à renforcer les échanges entre le Conseil d'Administration et la direction générale.

4.2.6 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

4.2.6.1 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Le Document d'Enregistrement Universel 2023 comprend l'ensemble des éléments relatifs au gouvernement d'entreprise prévus par les dispositions du Code de commerce et du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF devant être inclus dans le rapport du Conseil

d'Administration sur le gouvernement d'entreprise adopté au cours de la réunion tenue le 28 février 2024. En conséquence, le tableau suivant permet d'identifier dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 les informations requises.

	Section du Document d'Enregistrement Universel 2023
Informations requises en application du Code de commerce	
Gouvernance (L. 22-10-10 du Code de commerce)	
La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.2.3.1
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote	N/A
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	8.7.9
Le choix des modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société	4.2.2
La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et de la Direction Générale	4.2.3, 4.2.4
La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif et résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité au sein de la Société	4.2.3.1, 5.3.2.1, 5.3.5
Les limitations aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.2
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce code peut être consulté	4.2.1
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	4.1.3.2
La description de la procédure relative aux Conventions réglementées et engagements réglementés et libres mise en place par la Société et de sa mise en œuvre	4.2.3.10
La rémunération des dirigeants (L. 22-10-8, L. 22-10-9, L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce)	
Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale dans le cadre du vote ex ante	4.3.1
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci.	4.3.2
La proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.3.1, 4.3.2.3
L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	N/A
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions.	4.3.1
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	4.3.1, 4.3.2
Ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	4.3.2.2, 4.3.2.3
L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	4.3.2.2, 4.3.2.3, 4.3.2.4
Une explication sur la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.3.1, 4.3.2
La manière dont le vote lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévue à l'article L. 22-10-34 paragraphe 1 a été pris en compte	4.3.1
Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au paragraphe III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.	N/A
La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	N/A